



## Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.21  
4 octobre 1985

FRANCAIS

QUARANTIEME SESSION

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA VINGT ET UNIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York  
le jeudi 3 octobre 1985, à 15 heures

<u>Président :</u>	M. de PINIÈS	(Espagne)
<u>Puis :</u>	M. MAKEKA (Vice-Président)	(Lesotho)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Asamoah (Ghana)  
M. Filali (Maroc)  
M. Andrade Diaz (Guatemala)  
M. Barrow (Barbades)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 30.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. ASAMOAH (Ghana) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation éprouve un grand plaisir à vous voir présider les délibérations de l'Assemblée générale en cette session historique marquant le quarantième anniversaire des Nations Unies. L'Assemblée ne pouvait mieux espérer que de se trouver sous votre direction à ce moment précis. L'association personnelle que vous avez avec les Nations Unies du fait que vous y représentez votre gouvernement depuis trois décennies, votre sagesse et vos talents diplomatiques sont des qualités que chacun vous reconnaît et que chacun respecte. Nos sincères félicitations s'adressent aussi à vous personnellement ainsi qu'à votre pays et à son peuple.

Nous désirons également exprimer nos remerciements et notre gratitude à votre prédécesseur immédiat, l'ambassadeur de la Zambie, M. Paul Lusaka, pour la manière excellente et habile dont il a dirigé les travaux de la précédente session. Il mérite des louanges particulières pour les consultations ardues et approfondies qu'il a menées dans le cadre du Comité préparatoire pour préparer le déroulement harmonieux du quarantième anniversaire des Nations Unies.

Nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer notre profonde sympathie et nos condoléances au Gouvernement et au peuple du Mexique à la suite des ravages causés par le tremblement de terre survenu récemment dans ce pays. Nous espérons que la communauté internationale, par l'intermédiaire du système des Nations Unies et d'autres organismes, offrira une aide appropriée au Mexique pour qu'il puisse se remettre rapidement de ce désastre.

M. Asamoah (Ghana)

Il y a 40 ans, sur les ruines et les cendres de la deuxième guerre mondiale, jaillissait à San Francisco un nouvel espoir pour l'humanité : les Nations Unies. Les pères fondateurs, instruits par l'expérience de la guerre la plus traumatisante et la plus dévastatrice de l'histoire de l'humanité, étaient déterminés à faire en sorte que cela ne se reproduise plus. Ils se sont engagés à édifier un monde plus pacifique et plus harmonieux, sur la base de la coopération internationale. La Charte qu'ils ont élaborée est le produit de l'expérience, de la sagesse et de la coopération internationale.

A bien des égards, l'Organisation a prouvé, durant les quatre dernières décennies, qu'elle pouvait réagir et s'adapter au défi que lui lançait le monde, plus qu'on ne l'aurait pensé il y a 40 ans. Malgré toutes les limites qui lui sont imposées par les Etats Membres, nous devons inscrire à notre actif commun le fait qu'il n'y a pas eu de conflagration mondiale depuis la création de l'Organisation. Certains pourront arquer que la paix relative que le monde a connue pendant cette période doit plus à ce qu'on appelle l'équilibre de la terreur nucléaire qu'aux bienfaits des Nations Unies. Néanmoins, quelles que soient les raisons, tout indique que l'Organisation est capable de maintenir une paix relative entre les superpuissances et entre les pays aux persuasions idéologiques différentes.

Certes, la menace d'une guerre nucléaire et la certitude qu'une fois commencée elle entraînera l'anéantissement de l'espèce humaine a certainement eu des effets modérateurs sur les puissances nucléaires. Nous ne nierons pas non plus le rôle joué par l'équilibre de la terreur nucléaire dans la paix relative que connaît le monde depuis 40 années. Mais ne nions pas non plus que, sans l'intervention des Nations Unies, certains des différends et conflits qui ont opposé divers Etats Membres à un moment ou à un autre auraient pu jeter le monde entier dans une conflagration aux conséquences imprévisibles. Par conséquent, il faut reconnaître le rôle des Nations Unies et les féliciter pour leur action généralement efficace et féconde dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

A l'intention de ceux qui s'empressent de ridiculiser l'Organisation mondiale, je rappellerai quelques-unes des contributions qu'elle a apportées pour modifier pour le mieux le cours de l'histoire. Sur les plans politique et humanitaire en particulier, voici quelques réalisations saillantes des Nations Unies : la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en 1948, qui a inspiré deux pactes contraignants d'importance majeure, l'un relatif aux droits civils et

M. Asamoah (Ghana)

politiques et l'autre relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, l'un et l'autre adoptés en 1966; la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée en 1960; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée en 1965; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée en 1979; la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction, adoptée en 1981, et la Convention contre la torture adoptée en 1984.

En outre, il faut ajouter à l'actif des Nations Unies les remarquables améliorations et bénéfices sociaux et économiques qu'elles ont apportés dans la vie de millions de gens dans le monde entier par l'intermédiaire d'activités et de programmes tels que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ainsi que les divers organes établis pour faire face aux divers besoins de l'humanité.

Certes, personne ne peut se prétendre complètement satisfait des Nations Unies dans tous les domaines, mais nous devons nous rappeler que l'Organisation n'est que le miroir des difficultés que nous rencontrons dans notre coopération globale. On ne peut pas, d'un côté, faire naître des obstacles au sein de l'Organisation et, de l'autre, pointer vers elle un doigt accusateur. Nous sommes internationalistes ou nous ne le sommes pas.

Dans bien des cas, les efforts de paix des Nations Unies ont été contrés soit par des parties directement ou indirectement intéressées dans un conflit donné, soit par certains Etats Membres qui refusent simplement, par exemple, d'assumer leur part du fardeau financier engendré par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Mais l'Organisation continue ses efforts pour maintenir la paix dans des centres de conflit ou pour assurer d'une façon plus générale la paix régionale ou internationale. Nos efforts au Congo et à Chypre, pour ne citer que ceux-là, sont la preuve d'un succès relatif à mettre à l'actif des Nations Unies.

Il est évident que c'est le caractère intrinsèque des différends entre pays plus que l'échec en soi des Nations Unies qui a empêché des solutions durables au fil des années. Ces différends apparemment inextricables qui continuent de tenir en échec notre organisation sont légion, mais je n'en évoquerai que quelques-uns.

M. Asamoah (Ghana)

Le peuple palestinien est toujours privé de son droit légitime à sa propre patrie et son droit d'établir un Etat souverain et indépendant qui lui soit propre, du fait de l'intransigeance israélienne. Israël continue à ce jour de refuser de restituer les territoires palestinien et arabes qu'il occupe et a annexé illégalement à la suite d'actes d'agression et d'intimidation terroriste, malgré les résolutions de l'Assemblée générale. En effet, depuis que les Nations Unies existent, le peuple palestinien s'est vu dénier son droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationale, autant d'objectifs qui, en principe, nous sont chers à tous.

Même aujourd'hui, alors que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), après avoir payé un grand prix, a assoupli sa position et accepté des résolutions des Nations Unies qui l'engagent implicitement à reconnaître le droit d'Israël à l'existence, on constate encore un incroyable refus de discuter avec ses représentants en tant qu'interlocuteurs valables. Il est évident que ceux qui refusent obstinément de prendre part au dialogue avec l'OLP souhaitent non pas un règlement pacifique mais l'humiliation abjecte du peuple palestinien. Peut-on en trouver témoignage plus clair que dans le raid brutal lancé mardi par Israël contre le siège de l'OLP en Tunisie? D'un seul coup, les Israéliens ont causé la mort de nombreux être humains, y compris des Tunisiens innocents, et ont menacé l'élan manifesté vers un règlement pacifique de la question palestinienne. Je réaffirme ici l'opinion de mon gouvernement, selon qui l'injustice et les souffrances imposées au peuple palestinien sont le meilleur garant d'une tension et d'une instabilité continues.

Au Liban, nous le savons, la situation a considérablement empiré en raison de la détermination d'Israël d'entretenir une zone dite de sécurité au Sud-Liban, après avoir donné au monde l'impression qu'elle retirait ses troupes d'occupation de ce pays. Le support constant apporté par Israël à ses forces subrogées, l'armée du Sud-Liban, ne peut qu'affaiblir les efforts du gouvernement et des Nations Unies en vue de restaurer l'intégrité territoriale du pays.

Tout cela est contraire à l'objectif de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Le mandat de la FINUL, auquel le Ghana est fier d'apporter sa modeste contribution en tant que contributeur de troupes, est d'aider le Gouvernement libanais à établir son autorité et à assurer son contrôle sur l'ensemble du territoire libanais. La création par Israël d'une zone de sécurité à l'intérieur du territoire libanais, dans le sud, est donc une violation des résolutions du Conseil de sécurité et du droit international.

M. Asamoah (Ghana)

Il est également décourageant de voir l'Iran et l'Iraq toujours engagés dans une guerre coûteuse, destructrice et totalement inutile. Les seuls bénéficiaires de ce lamentable conflit sont ceux qui vendent des armes aux deux parties. Des deux côtés, le prix payé en vies humaines et en dégâts matériels est absolument navrant. Nous condamnons l'utilisation des armes chimiques dans le conflit, de même que le recours à des attaques militaires aveugles contre les populations civiles. Nous prions instamment à nouveau l'Iran et l'Iraq de coopérer avec le Secrétaire général afin de l'aider à faire que l'impasse actuelle à laquelle ils ont abouti se transforme en un cessez-le-feu qui pourrait mener prochainement à un arrêt définitif des hostilités et en fin du compte au règlement pacifique du conflit.

Dans son rapport au Conseil de sécurité, au mois de juin, sur la question de Chypre, le Secrétaire général avait exprimé l'avis qu'un accord était à notre portée. Il en était venu à cette conclusion après près d'une année de consultations intensives qui avaient abouti à une réunion de haut niveau entre les deux parties, Chypriotes grecs et Chypriotes turcs. Il est par conséquent décevant de noter que l'accord attendu ne s'est pas encore concrétisé.

D'une part, les Chypriotes grecs ont accepté le projet d'accord élaboré par le Secrétaire général comme base de négociations. D'autre part, les Chypriotes turcs, tout en s'engageant à rechercher une solution fédérale, se sont refusés à poursuivre les discussions de fond et ont organisé de leur côté un référendum et des élections. Les actes posés par les Chypriotes turcs à ce sujet constituent visiblement une violation des résolutions des Nations Unies, en particulier des résolutions 541 (1983) et 550 (1984) du Conseil de sécurité, et ne sauraient être tolérés si leur objectif final est de transformer la partie septentrionale de Chypre occupée par la communauté turque en une entité séparée.

L'unité et l'intégrité territoriale de la République de Chypre doivent demeurer la base fondamentale d'une solution honorable et pacifique à la question de Chypre. Le processus de balkanisation ne réussira qu'à approfondir le fossé et à renforcer les sentiments d'animosité entre les communautés grecque et turque qui, qu'elles le veuillent ou non, doivent vivre ensemble. Nous lançons un appel aux deux parties afin qu'elles travaillent ensemble à l'élaboration d'une solution durable sur la base de l'établissement d'un Etat fédéral, ainsi que proposé par le Secrétaire général, et ce sans plus attendre.

M. Asamoah (Ghana)

Il n'y a pas eu la moindre accalmie dans la campagne d'intimidation, de dénigrement et de menaces ouvertes d'invasion contre le peuple du Nicaragua, en dépit de l'engagement qu'il a pris de rechercher une solution pacifique aux conflits avec ses voisins en Amérique centrale. Les élections libres organisées par le Gouvernement du Nicaragua ont été méprisées et dénoncées sans raison apparente par ceux-là mêmes qui insistent sur un retour au processus démocratique dans ce pays. C'est une logique étrange, nous semble-t-il, que les victimes des prétendus "contras", dont les ports ont été minés et les installations économiques sabotées, se voient appeler maintenant terroristes.

En ce quarantième anniversaire des Nations Unies, nous devons à la paix internationale et aux relations amicales de dire avec franchise et sans crainte aux Etats-Unis que son comportement vis-à-vis du Nicaragua est en violation de la Charte et entraîne inutilement des sacrifices de vies humaines au bénéfice de ses seuls propres intérêts. Nos valeurs éthiques et juridiques ne nous permettent pas de tolérer que des injustices soient perpétrées quotidiennement contre le peuple du Nicaragua avec un tel cynisme flagrant. Les éléments et les bases d'une solution pacifique existent toujours dans le processus de Contadora qui a reçu la bénédiction du Conseil de sécurité ainsi que de la communauté internationale dans son ensemble. Nous adjurons la communauté internationale de persuader les Etats-Unis que force n'équivaut pas toujours droit - et certainement pas dans le cas du Nicaragua.

En dépit des efforts diplomatiques incessants déployés dans le cadre des Nations Unies et en dehors, aucune solution n'a encore été trouvée au conflit du Kampuchea. Ce conflit qui se poursuit sur le plan militaire n'a fait qu'accentuer la dimension géopolitique régionale et internationale du conflit.

Le retrait de toutes les troupes étrangères, de même que la cessation de l'appui aux activités de guérilla, sont essentiels si l'on veut arriver à un règlement pacifique en Afghanistan. Le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan doit être respecté par toutes les parties intéressées au différend. Nous demandons instamment au Secrétaire général de poursuivre ses efforts dans ce sens par des entretiens séparés menés par son représentant spécial.

M. Asamoah (Ghana)

Nous considérons comme une heureuse coïncidence que cette année, celle du quarantième anniversaire des Nations Unies, marque aussi le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux adoptée par l'Assemblée générale en tant que résolution 1514 (XV), le 14 décembre 1960.

La signification historique de cette déclaration se reflète dans l'appartenance d'un nombre toujours plus grand de Membres de l'Organisation des Nations Unies. La grande majorité des Etats Membres présents ici aujourd'hui doivent leur liberté et leur indépendance aux assauts fermes et décisifs lancés par les Nations Unies contre le colonialisme afin d'éliminer ce mal de la surface de la terre. Nous nous souvenons que de nombreux Etats Membres, à l'époque, n'étaient pas en faveur de la Déclaration, mais qu'une fois adoptée, celle-ci a rapidement reçu l'appui international nécessaire et a marqué pour nous tous un tournant dans l'histoire moderne. Malheureusement, nous devons constater en cet anniversaire, heureux sous d'autres aspects, que le processus de décolonisation n'est pas encore achevé dans plusieurs cas, tels que, principalement, en Nouvelle-Calédonie et en Afrique australe.

La Namibie et son peuple, éprouvés depuis si longtemps, souffrent encore sous le joug colonial oppressif et illégal de l'Afrique du Sud raciste. Il est évident que les actes hypocrites de l'Afrique du Sud menés en Namibie ont toujours été empreints de duplicité et de mauvaise foi. Mais maintenant, même l'Afrique du Sud semble ne plus savoir quoi trouver et a été obligée de révéler ses véritables intentions qui sont de maintenir fermement la Namibie sous son emprise coloniale, en installant le prétendu gouvernement intérimaire. Cet acte confirme la détermination de l'Afrique du Sud d'établir un régime fantoche en Namibie.

Le régime raciste n'a de toute évidence aucun intérêt à voir appliquer le plan d'indépendance des Nations Unies pour la Namibie et fait appel à toutes les mauvaises excuses pour retarder sa mise en oeuvre. Le but réel de l'Afrique du Sud est de se dérober à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Mais les Nations Unies ne devraient pas permettre que la plaisanterie se poursuive et devraient veiller à ce que l'Afrique du Sud résolve la seule question véritable restée en suspens dans le plan des Nations Unies pour la Namibie : celle du choix du système électoral à retenir pour mener le territoire à l'indépendance.

M. Asamoah (Ghana)

De toute évidence, l'Afrique du Sud essaie de gagner du temps par ses dernières actions. Même les défenseurs de "l'engagement constructif" ont été consternés et se sont joints à la communauté internationale pour condamner fermement cet acte illégal et pour le déclarer nul et non avenu. Les Nations Unies devraient exercer des pressions sur le Gouvernement de l'Afrique du Sud pour qu'il accorde sans plus tarder l'indépendance à la Namibie.

Par une propagande répétitive, la politique dite de "couplage" a été érigée en condition préalable absolue pour la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. L'indépendance de la Namibie a été tenue en réserve et considérée en quelque sorte comme un otage afin de s'assurer en contre-partie le retrait des troupes cubaines de l'Angola - une question qui n'a absolument rien à voir avec le plan d'indépendance des Nations Unies pour la Namibie.

On ne saurait répéter trop souvent et trop fermement que l'Angola, dans l'exercice de sa souveraineté nationale, a tous les droits de faire stationner sur son territoire les troupes qu'il a choisies afin de l'aider dans la défense de son intégrité territoriale. N'est-ce pas l'Afrique du Sud qui est responsable, au premier chef, à la suite de son agression, de l'introduction des troupes cubaines en Angola? N'est-ce pas l'Afrique du Sud qui persiste dans son appui aux bandits et aux contre-révolutionnaires qui opèrent en Angola? N'est-ce pas l'Afrique du Sud qui, dans une opération de commando non réussie, au mois de mai, a tenté de faire sauter les installations pétrolières dans la province de Kabinda en Angola? Le régime raciste désire seulement le départ des troupes cubaines, de manière à avoir toute liberté de miner l'indépendance et la souveraineté de l'Angola et d'autres Etats de première ligne, tout cela sous le faux prétexte qu'ils abritent les combattants de la liberté de l'African National Congress (ANC).

Il est significatif que l'Afrique du Sud et ceux qui la soutiennent aient ignoré l'offre de l'Angola de procéder à un retrait progressif des troupes cubaines inclus dans les Accords de Lusaka. L'Angola s'est montré parfaitement raisonnable en essayant de trouver une solution de compromis au problème. Nous ne pouvons par conséquent tolérer que la liberté et l'indépendance du peuple de la Namibie soient sacrifiées sur l'autel d'un prétendu "couplage" et "engagement constructif".

M. Asamoah (Ghana)

La résolution 566 (1985) du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité en juin de cette année, ne va pas assez loin. La demande des pays non alignés d'imposer des sanctions obligatoires a été refusée par les mêmes milieux que d'habitude et les résolutions n'ont fait que recommander des mesures volontaires et sélectives contre l'Afrique du Sud.

Le monde s'est vu promettre qu'une action plus rigoureuse serait menée, y compris éventuellement la prise de mesures au titre du Chapitre VII de la Charte, si l'Afrique du Sud ne modifiait pas sa politique et se refusait à coopérer pleinement à l'application du Plan des Nations Unies pour la Namibie d'ici septembre 1985. Puisque l'Afrique du Sud s'est soustraite à ces exigences, le monde est en droit de demander que les mesures prises soient appliquées.

Nous demandons instamment qu'une action efficace, en particulier des sanctions globales et obligatoires, soit envisagée par le Conseil de sécurité conformément au Chapitre VII de la Charte, puisque l'Afrique du Sud continue à faire obstacle à la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978). Le Conseil de sécurité, s'il ne veut pas perdre toute crédibilité et autorité en la matière, n'a pas d'autre choix.

Les attaques armées répétées et l'agression terroriste de l'Afrique du Sud raciste dirigées contre les Etats voisins n'ont d'égales que la violence et la brutalité dont ce pays fait preuve régulièrement envers la population majoritaire noire, qui vit dans des conditions inhumaines dans ce qu'on appelle les bantoustans. Les événements qui se sont déroulés dans ce pays au cours de l'année dernière ont suffi pour pousser les gouvernements et les peuples, même les plus conservateurs et les plus intractables, à agir contre le régime raciste. La situation s'est encore détériorée et a entraîné des pertes humaines considérables.

L'état d'urgence imposé en juillet dans 36 districts est une mesure vaine et les tentatives désespérées du régime raciste de l'Afrique du Sud pour consolider l'apartheid face à la vague croissante de résistance de la population noire ont échoué. L'inévitable adviendra. Le peuple sud-africain opprimé a perdu patience et n'est plus prêt à subir en silence les indignités et les injustices de sa condition. Il n'est plus prêt à accepter le harcèlement de la police et à se voir refuser ses droits fondamentaux, notamment et surtout le droit de participer au processus politique de son pays sur la base du principe "un homme, une voix".

La lutte pour la liberté et pour l'anéantissement de la politique d'apartheid en Afrique du Sud a atteint une étape décisive. Il incombe à la communauté

M. Asamoah (Ghana)

internationale d'intensifier son appui aux combattants de la liberté en vue de hâter la mort de l'apartheid. Voilà pourquoi le peuple de l'Afrique du Sud s'est senti dououreusement abandonné lorsque, devant l'état d'urgence imposé par Botha, le Conseil de sécurité n'a pu, pour la seconde fois cette année, trouvé la volonté politique suffisante pour imposer des sanctions économiques obligatoires contre le régime raciste d'Afrique du Sud.

A l'occasion du quarantième anniversaire des Nations Unies, il est indispensable que l'Assemblée générale s'enquête encore une fois à lancer un dernier assaut contre la citadelle de l'apartheid en Afrique du Sud et les derniers bastions du colonialisme en Namibie. Nous devons agir pour accélérer le cours de l'histoire, bien que nous sachions que sa marche vers une plus grande liberté, une plus grande dignité et une plus grande justice pour le peuple d'Afrique du Sud en son entier, sans distinction de race ou de couleur est inéluctable.

Outre ses problèmes politiques, le continent africain est pris dans les affres d'une crise économique avec bien peu d'espoir d'un quelconque soulagement. La nature de cette catastrophe et les mesures qui ont été prises jusqu'à présent sont trop connues pour qu'on les mentionne.

La crise africaine exige impérativement que la communauté internationale se penche sur les besoins de développement de la région, à court et à long termes, tout en poursuivant ses louables efforts afin de secourir d'urgence les pays qui ont été le plus affectés par la pénurie alimentaire. Les dirigeants africains, lors d'une réunion au sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en juillet à Addis-Abeba, se sont engagés à multiplier leurs efforts en vue de surmonter la crise économique et de rétablir leurs économies ébranlées. Il faut par conséquent que les pays en développement traduisent dès maintenant en actes leurs promesses d'aide, conformément à la résolution 39/29 de la Déclaration sur la situation économique critique en Afrique, adoptée à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, et à la résolution adoptée par le Conseil économique et social, sur le même thème, au cours de sa deuxième session ordinaire, au mois de juillet dernier à Genève.

Dans ce contexte, les pays développés, du fait même de leur développement économique et de leur prépondérance sur le marché international, portent la responsabilité de compléter les efforts d'ajustement déjà entrepris par les pays africains et autres pays en développement en prenant des mesures visant au rétablissement des courants financiers, à l'allègement de la charge de la dette et à l'amélioration des prix des matières premières.

M. Asamoah (Ghana)

Dans une situation comportant tant de dangers, nous pensons que le quarantième anniversaire des Nations Unies fournit à tous les Etats l'occasion de s'engager dans une discussion sérieuse sur les mesures urgentes nécessaires au rétablissement d'une croissance économique mondiale soutenue. L'interdépendance a peu de sens si nous n'agissons pas de concert pour résoudre les problèmes économiques auxquels sont confrontés les pays développés et les pays en développement.

Je voudrais maintenant dire quelques mots de la récente expérience du Ghana. Nous avons déployé de vigoureux efforts pour mettre de l'ordre dans notre économie en procédant à des ajustements politiques pour encourager les producteurs, restaurer l'infrastructure et améliorer la gestion globale de l'économie nationale. Bien que nous ayons reçu une aide de la communauté internationale, dont nous lui sommes reconnaissants, celle-ci n'a pas été ce que nous attendions et n'a pas été à la mesure des sacrifices du peuple ghanéen. A moins que la communauté internationale ne complète nos efforts, les promesses d'aide dont nous avons entendu parler résonneront cruellement non seulement à nos oreilles, mais aussi aux oreilles de tous ceux qui luttent pour améliorer leur condition économique.

Je terminerai en réaffirmant que des solutions fragmentées et des solutions ad hoc ne peuvent résoudre les problèmes économiques profonds et complexes auxquels est confronté le monde d'aujourd'hui. Au mieux, elles retarderont le moment où les pays en développement se verront contraints de procéder à une réforme structurelle, à une restructuration fondamentale des relations économiques internationales afin d'assurer aux pays développés un développement et une croissance continu. Aujourd'hui, une partie importante du commerce international des pays développés se fait avec les pays en développement; des millions d'emplois dans les pays industrialisés dépendent des exportations vers les pays en développement. Que l'on en soit ou non conscient, nos destins sont liés et, par conséquent, la surabondance et les privations ne peuvent plus se côtoyer en toute tranquillité. Espérons que ce quarantième anniversaire amènera les dirigeants des pays développés à une plus grande compréhension de ces importantes questions.

A l'occasion de ce quarantième anniversaire, le monde entier a les yeux rivés sur cette Assemblée et attend d'elle qu'elle trouve des solutions non équivoques aux problèmes sérieux de la sécurité internationale, du colonialisme en Afrique australie, et qu'elle puisse nourrir le nombre croissant des affamés. De telles solutions sont à portée de la main! Il faut simplement que nous nous armions de la volonté politique nécessaire. Ouvrons ensemble pour un avenir meilleur, car le coût de l'échec est trop lourd pour qu'on puisse même l'envisager.

M. FILALI (Maroc) : Les Nations Unies célèbrent cette année leur quarantième anniversaire, fortés d'une expérience sans précédent dans les relations internationales, bien que cela s'accompagne d'une certaine appréhension devant les exigences de l'adaptation à un monde où les mutations s'accélèrent à un rythme inconnu jusqu'alors. Mon pays se réjouit, en ces circonstances, de vous voir présider aux destinées de notre Assemblée, étant persuadé que votre grande expérience et vos qualités humaines sont un atout considérable pour la réussite de nos travaux, au cours de cette session cruciale.

Notre satisfaction est d'autant plus grande que vous représentez un pays avec lequel le Royaume du Maroc entretient des relations séculaires, dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle, créant des affinités profondes entre nos deux peuples et constituant le modèle d'un dialogue fructueux et enrichissant entre deux civilisations.

M. Filali (Maroc)

Nous saissons cette occasion pour rendre hommage à votre précédent, S. Exc. M. Paul Lusaka, qui a fait preuve d'un grand sens des responsabilités et d'une disponibilité de tous les instants dans l'exercice de ses fonctions.

Nous tenons, d'autre part, à exprimer notre reconnaissance à M. le Secrétaire général de notre organisation, M. Pérez de Cuellar, pour les efforts inlassables qu'ils déploie, avec abnégation, courage et ténacité, afin de prévenir les tensions et les conflits dans toutes les parties du monde, et de favoriser le dénouement pacifique des multiples crises qui agitent les relations internationales.

Nous avons été bouleversés par le drame qui a frappé le grand peuple ami du Mexique et nous avons été très affectés et meurtris par les souffrances qu'endurent de si nombreuses familles. Du haut de cette tribune, je tiens à exprimer mes condoléances les plus sincères au peuple mexicain, et à l'assurer de notre solidarité totale et de notre volonté d'oeuvrer, au sein de la communauté internationale, pour lui apporter l'assistance et le secours nécessaires.

Notre organisation a été l'objet de nombreuses critiques, souvent exagérées, quant à son efficacité et à sa capacité de faire face aux problèmes de plus en plus complexes du monde contemporain. Pourtant, elle n'a jamais été aussi proche de sa vocation à l'universalité, puisqu'elle compte aujourd'hui 159 Etats, alors que seulement une cinquantaine d'entre nous étaient présents à San Francisco, lors de l'adoption de la Charte. On peut voir là la preuve la plus nette de l'importante contribution de notre organisation à la libération des peuples du joug colonial et de l'occupation étrangère. La représentation égale de tous les membres au sein de notre Assemblée, quelque soit leur dimension ou leur puissance, la défense constante des droits de la personne humaine, sans distinction de couleur, de race, de religion ou d'opinion politique, ont imposé les Nations Unies comme le symbole de la démocratisation des relations internationales. Il s'agit d'un forum unique et privilégié de rencontre et de dialogue entre tous les Etats, qui peuvent traiter aussi bien des relations bilatérales, que des grandes affaires d'intérêt général et tenter ainsi de créer un climat favorable au progrès et à la paix.

En dépit de ces importantes réalisations, notre organisation a éprouvé naturellement certaines difficultés à s'adapter aux grands bouleversements intervenus au cours de ces 40 dernières années, que ce soit l'accès à la souveraineté nationale de peuples représentant près des deux tiers de l'humanité et souffrant des séquelles du colonialisme et de l'exploitation, ou encore la révolution technologique et le perfectionnement de l'arme nucléaire aux mains d'un nombre restreint de puissances. Pour mieux asseoir sa crédibilité et sa viabilité,

M. Filali (Maroc)

notre organisation se doit d'affronter les défis du monde moderne, en rationalisant ses procédures et en se dotant des mécanismes appropriés. Force est de constater qu'elle s'est révélée, jusqu'à présent, inopérante pour apporter une solution adéquate à la question de la sécurité internationale et du désarmement, à celle de l'instauration d'un nouvel ordre économique international juste et équitable et, enfin, aux situations prévalant au Moyen-Orient et en Afrique australe.

Au moment où nous célébrons le quarantième anniversaire de notre organisation, nous devons tous avoir à l'esprit la ferme volonté des pères fondateurs de "préserver les générations futures du fléau de la guerre". Tout au long de ces 40 dernières années, notre organisation a déployé des efforts louables et souvent originaux, comme la création des forces d'urgence, pour réaliser son objectif premier, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Certes, la planète a été épargnée d'une conflagration globale qui prendrait, à l'époque des armes de destruction massive, les dimensions d'un véritable suicide collectif; mais il n'en demeure pas moins que les conflits locaux ont essaimé, et tout particulièrement dans les régions défavorisées du globe, contrecarrant ainsi les efforts et les sacrifices des peuples concernés pour leur développement économique. Des considérations idéologiques et les difficultés inhérentes au mécanisme de prise de décision ont le plus souvent empêché notre organisation de remplir ses fonctions, avec toute l'efficacité requise, dans le règlement de tels conflits, entretenus et avivés par les interventions extérieures, le recrutement et le financement de mercenaires ainsi que leur octroi de facilités de transit. Le Royaume du Maroc, suivant en cela la recommandation du Sommet des non-alignés de New Delhi, en mars 1983, appuie tous les efforts déployés au sein des Nations Unies pour l'adoption d'une convention internationale destinée à prohiber de telles activités. Il est devenu urgent de développer la fonction préventive aussi bien du Conseil de sécurité que du Secrétaire général, tierce partie impartiale, pour désamorcer à temps les situations conflictuelles, en recourant à toutes les procédures disponibles en matière de règlement pacifique des différends, comme l'enquête, la médiation, les bons offices ou l'envoi de missions d'observateurs.

Riverain de la plus importante voie de communication maritime, le détroit de Gibraltar, reliant l'Atlantique à la Méditerranée, le Royaume du Maroc a oeuvré constamment, aussi bien au sein de l'Assemblée générale que de la Commission sur le désarmement de Genève, pour la création des conditions propices à la paix et à la sécurité en Méditerranée. De par notre situation au confluent de l'Europe et de

M. Filali (Maroc)

l'Afrique, nous avons accordé un intérêt soutenu aux conférences sur la sécurité et la coopération en Europe, dont la Méditerranée et ses rivages du Sud sont l'une des composantes essentielles.

Mais la recherche d'une sécurité collective fondée sur la coopération risque de n'être qu'un voeu pieux, si la communauté internationale ne parvient pas à mettre un terme à la course effrénée aux armements et à l'accumulation, par les grandes puissances, de moyens de destruction massive de plus en plus perfectionnés et sophistiqués.

La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a suscité bien des espoirs, au travers du Document final et des importantes mesures qui y étaient annoncées. Force est de constater cependant, après sept années de négociations au sein de la Conférence de Genève, que les progrès sont loin d'être significatifs et que cette instance s'est enlisée dans les débats de procédure ou dans des polémiques stériles. Mais l'ampleur de l'enjeu, dont dépend le sort de l'humanité dans son ensemble, nous impose de persévérer inlassablement dans l'effort. Membre de la Conférence de Genève, le Royaume du Maroc oeuvrera, comme par le passé, notamment au sein du Groupe des 21, pour faire avancer des propositions concrètes et constructives afin de limiter et de geler la course ruineuse aux armements.

Ce sont, en effet, plus de 800 milliards de dollars qui ont été dépensés cette année dans les armements, au moment où la majeure partie de la population du globe se débat dans le mal endémique du sous-développement. Pour tenter d'atténuer ce paradoxe, il convient de veiller à la réussite de la prochaine conférence internationale sur le désarmement et le développement en invitant, en particulier, tous les pays directement concernés à participer activement aux travaux préparatoires.

M. Filali (Maroc)

Le problème du développement dans notre monde contemporain, la transformation nécessaire des structures de l'économie mondiale et l'exigence d'un nouvel ordre économique international, sont des problèmes qui, certainement, dépassent en complexité les préoccupations originelles des rédacteurs de la Charte des Nations Unies.

Le dérèglement actuel de l'économie internationale, caractérisé par le déclin de la production mondiale, l'aggravation du chômage, la détérioration des termes de l'échange, la résurgence des protectionnismes, l'instabilité monétaire et le déséquilibre chronique des paiements courants, le niveau explosif de l'endettement extérieur, le transfert inverse des ressources et le recul, en termes réels, de la coopération internationale, tout ceci fait que la crise économique n'a jamais engendré autant de perturbations dans le monde depuis la deuxième guerre mondiale. Cette crise affecte de manière différenciée les pays du Sud, qui souffrent d'un handicap technologique énorme et voient réapparaître les fléaux de la famine et des épidémies que l'on croyait disparus, alors que les pays du Nord, grâce à leurs moyens techniques, financiers et humains, non seulement résistent à la crise mais connaissent même une certaine reprise de l'activité économique. Dans le même temps, les perspectives de la Stratégie internationale du développement, adoptée laborieusement par notre assemblée, se trouvent largement compromises.

Face à cette situation qui est appelée à empirer, nous sommes parvenus à la conclusion que l'assistance internationale, pour nécessaire qu'elle soit, ne peut ni équivaloir ni se substituer à l'instauration de règles économiques plus justes et plus équitables. Ce constat, à lui seul, devrait inciter le monde développé, loin de tout égoïsme national, à reconnaître la nécessité de modifier radicalement le cadre institutionnel des relations économiques internationales.

Cependant, dans l'échelle des obligations, le Maroc affirme, de la manière la plus déterminée, que notre développement relève de la responsabilité primordiale de nos gouvernements, tout en demeurant, par ailleurs, l'objectif prioritaire de notre organisation et l'axe fondamental de la coopération internationale.

Dans cet ordre d'idées, nous espérons fermement que la quarantième session de notre assemblée enregistrera des progrès substantiels dans la finalisation des codes de conduite sur le transfert de technologie et sur les sociétés transnationales, dans la mise en œuvre du programme intégré sur les produits de base et dans l'ouverture des négociations globales. Mais pour l'heure, trois

M. Filali (Maroc)

problèmes d'importance cruciale retiennent notre attention : il s'agit de la dette extérieure et de la réforme du système monétaire international, de la situation économique critique en Afrique et de la coopération Sud-Sud dans ses composantes régionale et bilatérale.

L'endettement mondial se trouve bien au cœur des grandes mutations en cours et la dette extérieure des pays en développement, du fait de sa nouvelle structure et l'immense ampleur de son service, dépasse désormais les capacités de remboursement des économies nationales, échappe au contrôle des autorités gouvernementales, menace la stabilité politique et sociale des pays débiteurs, tout en mettant en péril le système bancaire international et en bouleversant les données de la politique de développement économique et social.

Nous estimons, en conséquence, que la dette extérieure a, dans une très large mesure, perdu ses caractéristiques bancaires et comptables pour devenir un problème d'essence politique et social, et que les politiques d'ajustement appliquées par de nombreux pays débouchent souvent sur un cercle vicieux de paupérisation et d'instabilité.

Le Royaume du Maroc considère, à cet égard, que la convocation d'une conférence internationale sur la dette africaine, les dispositions du Consensus de Carthagène de juin 1984, et la résolution sur la dette extérieure adoptée récemment par la Conférence ministérielle des pays non alignés à Luanda, constituent des initiatives complémentaires, dans la mesure où elles fournissent une excellente base pour la définition d'un cadre de référence, en vue de la recherche d'une solution juste et permanente du problème de l'endettement extérieur, basée sur l'accord mutuel et la coresponsabilité des débiteurs et des créateurs, ainsi que sur l'indispensable lien qui existe entre la dette extérieure, le financement du développement et l'expansion du commerce international.

D'autre part, le monde ayant changé, une redéfinition du système monétaire international et du rôle du Fonds monétaire international sont d'une brûlante actualité. Nous avons le ferme espoir que cette quarantième session de l'Assemblée générale favorisera la convocation, à brève échéance, d'une Conférence internationale sur la monnaie et les finances, avec participation universelle, telle que proposée par le septième Sommet des non-alignés, tenu à New Delhi en mars 1983. Les résultats de cette Conférence devront faire partie intégrante du processus de négociations globales, elles-mêmes qualifiées, à juste titre, d'objectif politique majeur de la communauté internationale.

M. Filali (Maroc)

S'agissant de la situation en Afrique, le Maroc, en tant que pays africain, estime indispensable la convocation d'une session extraordinaire de notre assemblée, afin d'examiner la situation économique critique en Afrique.

Notre assemblée a, en effet, au cours de sa trente-neuvième session, adopté par consensus une importante Déclaration, reconnaissant désormais que, malgré son potentiel économique considérable, l'Afrique demeure non seulement le continent le plus sous-équipé, le moins industrialisé mais également le moins développé de la planète. L'Afrique compte, en effet, les deux tiers des pays en développement sans littoral, les trois quarts des pays les moins avancés dans le monde tandis que les quatre cinqièmes des pays de cette région sont présentement agressés par la sécheresse et la désertification.

C'est pourquoi le Royaume du Maroc est persuadé que la communauté internationale ne saurait se rendre coupable de non-assistance à ce continent en danger, et déclare qu'il est un devoir élémentaire de manifester sa solidarité vis-à-vis des pays africains, dans leur lutte pour leur survie, leur développement et leur dignité.

L'autre facette du problème que représente pour le tiers monde la prise en charge de son destin est illustrée par la coopération Sud-Sud qui a devant elle des perspectives, à notre sens, insoupçonnées. Nous sommes persuadés qu'au moment où se dessinent les contours de structures nouvelles dans l'économie mondiale, l'instauration d'un nouvel ordre économique international ne pourra être réalisée sans progrès significatifs dans la coopération entre pays en développement, étant précisé que celle-ci, tout en visant l'autonomie collective, ne s'inspire nullement d'un repli autarcique et, partant, ne constitue ni un préalable ni une alternative au dialogue Nord-Sud.

Dans cet esprit, la coopération que mon pays développe avec les pays d'Afrique aux niveaux bilatéral et régional en est l'éclatante manifestation et revêt différentes formes : contribution financière au Plan d'action du Mouvement des non-alignés en vue de faire face à la situation économique critique en Afrique, dons au Comité interétats pour la lutte contre la sécheresse au Sahel, prêts destinés au financement de travaux infrastructurels, dons d'équipement et de matériel de transport, participation à des projets d'exploitation minière, formation de cadres, assistance technique, fourniture de matériel sanitaire et vétérinaire, aides alimentaires, livraisons de fertilisants et moratoires de dettes.

M. Filali (Maroc)

Au moment où nous appelons les pays développés à faire preuve d'une ferme volonté politique dans les efforts de solidarité et d'interdépendance à l'égard du monde en développement, mon pays estime qu'en renforçant la coopération Sud-Sud, le Groupe des 77 donnera, du même coup, le signal de notre détermination, à la communauté internationale, et le symbole de notre volonté commune de prendre en charge notre destin face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

En dépit de tous les efforts et de toutes les initiatives aussi bien arabes qu'internationales, le peuple palestinien continue à subir l'exil et l'occupation étrangère avec toutes les souffrances et les privations qu'entraîne cette situation tragique. Les pratiques israéliennes d'oppression collective et le déni des droits fondamentaux du peuple palestinien se poursuivent, dans l'ignorance totale de toutes résolutions aussi bien de l'Assemblée générale que du Conseil de sécurité. Bien plus, Israël a fait du terrorisme d'Etat un instrument privilégié de sa politique d'agression, comme en témoigne l'attaque criminelle dont viennent d'être victimes le peuple frère tunisien ainsi que le quartier général de l'OLP et ce, en violation des principes fondamentaux du droit international.

La responsabilité de notre organisation en la matière est primordiale puisque c'est elle qui a décidé, au départ, de la création de deux Etats en Palestine. Or, près de 40 ans plus tard, nous constatons que le peuple palestinien se voit toujours dénier son droit à l'autodétermination et à une existence étatique indépendante, sans la réalisation duquel il n'est possible d'aboutir à aucune solution pacifique et durable de la question du Moyen-Orient dans son ensemble.

Le monde arabe, réuni au Sommet de Fès en 1982, a fait preuve d'un esprit réaliste et conséquent ainsi que du sens du compromis, en proposant un plan de paix qui a été bien accueilli par l'ensemble de la communauté internationale. En présence de cette démarche conciliante en faveur de la paix, quelle a été la réponse d'Israël, si ce n'est la multiplication des actes de répression et d'expulsion et l'implantation de nouvelles colonies de peuplement?

Devant l'escalade de la violence, Sa Majesté le roi Hassan II, en tant que président en exercice du Sommet arabe, a tenu à convoquer en session extraordinaire cette instance pour se pencher sur l'évolution dangereuse de la situation. Le Sommet de Casablanca a pu reconfirmer ainsi, à cette occasion, son attachement au Plan de paix de Fès, dont la mise en oeuvre implique le retrait préalable d'Israël des territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967, y compris la Ville sainte de Jérusalem.

M. Filali (Maroc)

Dans ce cadre, les pays arabes ont fait appel aux Nations Unies pour qu'elles assument un rôle essentiel dans l'amorce du processus de paix, au moyen notamment de la convocation d'une conférence internationale, avec la participation de toutes les parties concernées ainsi que des grandes puissances, membres permanents du Conseil de sécurité.

Enfin, les dirigeants arabes ont démontré lors du Sommet extraordinaire leur sens aigu des responsabilités et leur volonté de paix, en dénonçant avec vigueur le terrorisme sous toutes ses formes et ses origines, tout en réitérant leur attachement aux principes du droit et de la justice pour défendre la cause légitime du peuple palestinien. Dans ce cadre, le Royaume du Maroc poursuivra son soutien à la lutte de ce peuple, sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine, son représentant unique et légitime, pour récupérer ses territoires et créer un Etat indépendant et souverain.

Mon pays, qui a toujours entretenu des relations fraternelles avec le peuple libanais, est douloureusement affecté par les événements tragiques qui l'assailgent, avec leur lot quasi quotidien de victimes innocentes et de destructions. Nous affirmons notre appui au respect de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays, et nous continuerons à oeuvrer, au sein de toutes les instances internationales, pour qu'il retrouve la stabilité et la sécurité et redevienne le symbole de la coexistence entre les différentes communautés concernées.

La région est éprouvée par une autre guerre fratricide entre l'Iran et l'Iraq, opposant deux pays musulmans voisins, guerre qui se poursuit, malgré de nombreuses tentatives de conciliation et de médiation aux niveaux régional et universel. Malheureusement, en dépit de la main tendue maintes fois par l'Iraq, l'Iran fait preuve d'une grande intransigeance, mettant en échec les efforts déployés par la communauté internationale pour le rétablissement des relations pacifiques et de bon voisinage entre les deux pays. Nous espérons vivement que, par égard à un avenir commun inscrit dans les données de la géographie et de l'histoire, l'Iran assouplira sa position et s'engagera résolument dans le processus de paix.

La situation en Afrique australe est au centre des préoccupations de l'ensemble de la communauté internationale; la politique irresponsable et à courte vue du Gouvernement sud-africain risque d'entraîner un véritable embrasement de l'ensemble du continent africain et de mettre en cause la paix et la sécurité internationales. Il s'agit d'un véritable défi à la conscience de l'humanité, puisqu'en dépit des multiples résolutions de notre organisation et des appels

M. Filali (Maroc)

incessants des associations humanitaires, les autorités sud-africaines poursuivent leur occupation illégale de la Namibie, maintiennent et renforcent leur politique d'apartheid, en violation des droits les plus élémentaires de la personne humaine, et se livrent périodiquement à des actes d'agression armée contre les Etats voisins.

Le peuple frère namibien vit toujours sous la terreur d'un régime colonial et raciste, huit années après l'adoption de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, prévoyant un règlement pacifique et démocratique, y compris l'organisation d'élections libres, sous les auspices des Nations Unies. L'Afrique du Sud s'est ingénier à brouiller les cartes et à créer de nouveaux obstacles à l'indépendance de la Namibie, tout en intensifiant son effort militaire et en opprimant les populations.

Le Royaume du Maroc, qui n'a cessé d'apporter son appui sans réserve à la lutte du peuple frère namibien, estime qu'il nous faut redoubler d'efforts, au moment où nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux peuples et aux territoires coloniaux, pour parvenir à l'émancipation totale du peuple namibien, dans le respect de son intégrité territoriale.

Notre entière solidarité s'adresse également, comme par le passé, aux populations d'Afrique du Sud, qui subissent le joug de la discrimination raciale érigée en système de gouvernement et qui souffrent de l'exploitation la plus éhontée. Au moment où on assiste à une intensification sans précédent de la lutte des forces démocratiques en Afrique du Sud, avec le soutien unanime de l'opinion publique internationale, notre organisation se doit de mobiliser tous les moyens dont elle dispose pour éliminer le système anachronique de l'apartheid et mettre un terme à l'un des germes les plus graves de l'instabilité en Afrique.

Au lieu de prendre acte de l'évolution inéluctable vers le respect de la dignité de la personne humaine et des valeurs démocratiques, l'Afrique du Sud a malheureusement choisi la fuite en avant, en dirigeant sa machine de guerre contre les Etats pacifiques voisins.

Le Royaume du Maroc condamne les interventions extérieures, les violations de souveraineté et le terrorisme d'Etat pratiqués par l'Afrique du Sud contre le Lesotho, le Botswana, le Mozambique et la République populaire d'Angola. Il appartient aux Nations Unies de mettre en oeuvre les sanctions qui s'imposent, en application des dispositions appropriées de la Charte.

M. Filali (Maroc)

De même avons-nous constamment défendu le droit de tous les pays de choisir librement leur système politique, économique et social, sans ingérence extérieure, que ce soit en Afghanistan ou au Kampuchea.

Les peuples d'Amérique centrale connaissent les difficultés du sous-développement et affrontent les risques d'instabilité et d'ingérence extérieure. Le Royaume du Maroc appuie les efforts des pays concernés pour instaurer une concertation régionale et éliminer toute intervention dans leurs affaires intérieures. L'initiative, dans ce sens, du Groupe de Contadora, soutenue à Lima par d'autres pays latino-américains, mérite d'être prise en considération et d'être encouragée par la communauté internationale, afin de parvenir à une normalisation des relations entre les Etats concernés d'Amérique centrale, sur la base du respect mutuel, de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale.

En ce qui concerne la région du Nord-Ouest de l'Afrique, je sollicite l'attention de notre auguste assemblée pour aborder un problème essentiel pour mon pays. Qu'on me permette de rappeler brièvement la genèse de ce qu'on appelle "la question du Sahara occidental" et de clarifier la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui.

Comme chacun le sait, c'est à l'initiative du Maroc que les Nations Unies ont été saisies de cette question dès 1963, au même titre que de celle de l'enclave d'Ifni. L'Assemblée générale, par sa résolution 2072 (XX) du 16 décembre 1965, a prié tout d'abord

"le Gouvernement espagnol, en tant que Puissance administrante, de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour la libération de la domination coloniale des territoires d'Ifni et du Sahara espagnol et d'engager à cette fin des négociations sur les problèmes relatifs à la souveraineté que posent ces deux territoires;".

Si les négociations sont effectivement intervenues en ce qui concerne Ifni, qui a réintégré la mère patrie, le Maroc, en 1969, il a fallu attendre l'Accord de Madrid du 14 novembre 1975 pour organiser la décolonisation définitive du Sahara occidental.

Afin de mettre en échec ce processus, certains ont réclamé, ici même, l'organisation d'un référendum d'autodétermination, arguant de l'insuffisance de la consultation, le 28 février 1976, de l'assemblée représentative sahraouie, la Jemaa.

M. Filali (Maroc)

Le Royaume du Maroc est allé au-devant de cette demande, et Sa Majesté le Roi a proposé à ses pairs africains l'organisation d'un référendum d'autodétermination pour consulter, sous contrôle international, la population du Sahara, et s'est engagé à en respecter les résultats.

L'Organisation de l'unité africaine a pu ainsi adopter à l'unanimité, lors de son dix-huitième Sommet de Nairobi, la résolution 103, où elle se félicite de l'engagement solennel de Sa Majesté le roi Hassan II d'accepter l'organisation d'un référendum sur le territoire du Sahara occidental, décide de mettre sur pied un Comité de mise en oeuvre doté des pleins pouvoirs, invite les parties au conflit à observer un cessez-le-feu immédiat et demande au Comité de mise en oeuvre d'élaborer tous les détails relatifs à l'organisation et à la tenue du référendum.

Le Comité, effectivement, s'est acquitté de cette tâche et a mis au point toutes ces modalités lors des deux sessions de Nairobi d'août 1981 et de février 1982, avec l'assistance des experts des Nations Unies délégués par M. le Secrétaire général.

Pour hâter le déroulement de l'opération référendaire dont il ne restait plus qu'à fixer la date, le souverain marocain est venu devant cette assemblée, au cours de sa trente-huitième session, en 1983, pour réitérer solennellement notre engagement de Nairobi et la disponibilité du Royaume du Maroc à collaborer, sans conditions et à tout moment, à la mise en oeuvre des décisions africaines.

Comment comprendre, dès lors, que l'Organisation de l'unité africaine ait opté, en violation de sa propre Charte, pour l'admission d'une république fictive, et ce au mépris de toutes ses positions antérieures et des voeux de la communauté internationale? Dans ces conditions, il ne restait plus au Royaume du Maroc qu'à se retirer d'une organisation en qui il avait placé toute sa confiance et qui s'est déjugée en prédeterminant la population du Sahara, se substituant par là même à l'expression de sa volonté authentique.

Le Royaume du Maroc est pleinement conscient des dangers qui guettent notre continent africain, face aux multiples tentatives de subversion et de sécession qui ont été fomentées, et risquent de l'être à l'avenir, en s'appuyant sur la diversité ethnique et la fragilité de la plupart des Etats. Si nous nous sommes retirés de l'Organisation de l'unité africaine, c'est en réalité dans l'intérêt même de l'Afrique, pour ne pas cautionner un processus dont les effets déstabilisateurs peuvent être d'une extrême gravité pour un grand nombre de pays africains.

M. Filali (Maroc)

Ce faisant, le Royaume du Maroc, qui a été l'un des coauteurs de la résolution 1514 (XV) portant Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, dont nous célébrons cette année le vingt-cinquième anniversaire, n'a fait qu'exprimer de la sorte sa fidélité au principe de l'autodétermination.

Je voudrais m'adresser ici à nos frères africains pour leur dire que ce n'est pas de gaieté de cœur ni dans un esprit d'hostilité et de rupture à l'égard de l'Afrique que le Maroc a été obligé de prendre la décision douloureuse de se retirer de l'Organisation de l'unité africaine. Du reste, dans un message d'adieu au vingtième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine en novembre 1984, Sa Majesté Hassan II s'est exprimé en ces termes :

"Africain est le Maroc, Africain il le restera. Et nous tous Marocains restons au service de l'Afrique, à la Ligue arabe pour la coopération arabo-africaine, aux non-alignés pour défendre la légitimité et sauvegarder la souveraineté de l'Afrique, à l'Organisation de la Conférence islamique pour promouvoir la coopération, la cohabitation et l'entraide entre les religions célestes révélées, à l'ONU, où nous serons à l'avant-garde pour préserver la dignité du citoyen africain et le respect de notre continent."

Mais c'est à regret que nous sommes obligés de dresser aujourd'hui le constat d'échec de tous les efforts déployés à l'Organisation de l'unité africaine pour régler définitivement cette question du Sahara, qui se trouve désormais dans l'impasse, ainsi que l'a relevé le Secrétaire général lui-même dans le rapport qu'il vient d'adresser à ce sujet à notre Assemblée.

Nous sommes encore plus confortés dans cette analyse objective de la situation par la déclaration de mon collègue et ami, M. le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, déclaration qu'il a faite à la presse ici même mardi dernier :

"Nous avons été amenés à imaginer le cadre maghrébin et à travailler sur le dialogue algéro-marocain à partir du moment où nous étions convaincus que le cadre africain n'était plus utilisable; mais l'Afrique, devant le fait que le Maroc refusait d'appliquer la résolution, a été obligée par lassitude - je répète, 'par lassitude' - d'accepter la République sahraouie, quitte à voir le Maroc quitter la salle. Mais, encore une fois, nous sommes d'accord pour dire que l'admission de la RASD à l'OUA ne règle pas le problème."

Sur ce point, au moins, je demande à notre auguste Assemblée de prendre acte de l'accord de l'Algérie sur l'impasse au niveau africain, et lui demande de prendre en considération la nécessité de revenir au seul forum à même d'aider à la solution de ce problème, je veux dire l'Organisation des Nations Unies.

M. Filali (Maroc)

La persistance de l'impasse actuelle risque d'entraîner une aggravation de la tension dans la région et même une situation conflictuelle entre deux pays voisins appartenant à la même sphère de civilisation et de culture et unis par des siècles de vie et de luttes communes. Qu'on le veuille ou non, leur destin est également commun et ne peut se réaliser que dans la construction d'une communauté maghrébine solidaire, que les peuples de la région appellent de leurs voeux.

Il est donc grand temps pour les Nations Unies, qui sont toujours saisies de ce dossier et qui bénéficient de la logistique appropriée, de reprendre l'initiative pour que le référendum d'autodétermination soit organisé dans les meilleurs délais. Nous avons pleinement confiance dans la capacité du Secrétaire général qui a déjà assumé, à plusieurs reprises, le rôle de médiateur pour rapprocher les parties et débloquer des situations de crise. Il convient, à notre sens, d'encourager le Secrétaire général dans toute initiative qu'il jugera opportun de prendre, notamment en coopération avec le Président en exercice et le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, ainsi qu'avec toutes les parties concernées par le règlement définitif de cette question. Le Royaume du Maroc réaffirme ici sa disponibilité totale pour assister le Secrétaire général et collaborer pleinement à la mise en oeuvre d'un référendum libre et démocratique, sous les auspices des Nations Unies, ainsi que son engagement d'en respecter les résultats.

Formons le voeu que cette session, qui commémore le quarantième anniversaire de notre Organisation et qui est celle des bilans et de l'espoir, ouvre la voie à la solution définitive et juste de cette question et à la création d'un nouveau climat d'apaisement dans notre région.

Permettez-moi, pour conclure, de dire qu'au moment où nous célébrons le quarantième anniversaire, nous devons reconnaître que notre monde continue d'être la proie de l'égoïsme et de l'intolérance.

Face au péril nucléaire, à la course effrénée aux armements, au raidissement des blocs idéologiques, à l'explosion démographique, au gaspillage des ressources naturelles de la planète, et surtout devant l'absence de perspective tangible pour le développement de larges fractions de l'humanité déshéritée, comment s'étonner de l'inquiétude de la jeunesse d'aujourd'hui, de son désespoir face aux incertitudes

M. Filali (Maroc)

du futur et du recours à des positions extrêmes, que ce soit sur le plan religieux ou au niveau des adhésions politique et économique?

A l'heure du bilan, il nous faut constater à regret que notre Organisation a, au cours de ses 40 années d'existence, négligé dans ses travaux la dimension spirituelle de l'homme. Comment ne pas reconnaître que les matérialismes de tous bords n'ont su ni coexister pacifiquement, ni résoudre durablement l'équation humaine?

Notre univers s'enfonce dans des modèles de consommation impossibles à universaliser, au moment où les religions révélées nous rappellent que la vie des collectivités humaines ne peut être réduite à la satisfaction des seuls besoins économiques. En recevant récemment le Souverain Pontife, Sa Majesté le roi du Maroc et le peuple marocain ont présenté au monde un Islam ouvert et opposé au fanatisme et à l'intolérance. Notre conviction est grande que la réconciliation des spiritualités et le dialogue des religions constituent également un vecteur de paix, à même de transcender les conflits présents et de bâtir les fondements d'un monde meilleur pour les générations futures.

Il est urgent, dès lors, que les Nations Unies assument un rôle plus dynamique dans la restauration des valeurs essentielles de l'humanité, afin d'incarner, à l'aube du XXIe siècle, l'espoir d'un nouvel ordre humain qui réconcilie l'homme avec lui-même.

M. ANDRADE DIAZ (Guatemala) (interprétation de l'espagnol) : Je suis heureux, Monsieur le Président, au nom du peuple et du Gouvernement du Guatemala, de vous féliciter cordialement à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarantième session de l'Assemblée générale. Nous sommes persuadés que vos qualités personnelles et votre ample connaissance des problèmes internationaux sont la garantie du succès de nos délibérations et des progrès que nous accomplirons sans aucun doute dans des travaux de l'Assemblée. C'est avec un grand plaisir que je vous offre la coopération de ma délégation dans les tâches délicates et importantes qui vous ont été confiées.

Ma délégation reconnaît également l'œuvre brillante qu'a accomplie l'Ambassadeur Paul Lusaka lorsqu'il était Président de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale.

M. Andrade Diaz (Guatemala)

Je tiens également, au nom du peuple, du Gouvernement du Guatemala et de la délégation que je préside, à saluer cordialement S. Exc. M. Javier Pérez de Cuellar, Secrétaire général de l'Organisation, en lui réaffirmant notre appui pour les efforts qu'il déploie en faveur de la paix et du progrès des peuples.

Je salue également les représentants ici présents, à qui il incombe de partager les efforts et les responsabilités pendant la présente session afin de contribuer de manière positive au renforcement des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Je saisiss cette occasion pour exprimer à nouveau notre affliction après la catastrophe naturelle qui s'est abattue récemment sur le peuple et le Gouvernement du Mexique. Nous lançons un appel aux Membres de l'Organisation pour qu'ils apportent leur aide à ce pays dans la mesure du possible, comme ils l'ont fait pour le Guatemala lorsqu'en 1976 un tremblement de terre a dévasté son territoire. Le Guatemala se sent très près du peuple frère mexicain dans sa dure épreuve.

Le 26 juin de cette année, on a célébré le quarantième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies à San Fransisco. En tant que Membre fondateur de l'Organisation, le Guatemala a encouragé et a toujours suivi avec un intérêt particulier les travaux que l'Organisation a accomplis au cours de ses 40 années d'existence. L'Organisation des Nations Unies, sans aucun doute, a été jusqu'à un certain point le reflet des problèmes et des réalités des pays qui la composent et y répond dans la mesure où les Etats manifestent une volonté politique efficace de régler ces problèmes.

Il est donc pertinent et indispensable de procéder à une évaluation rétrospective de l'Organisation représentative du monde contemporain et d'analyser avec objectivité non seulement ses réalisations et ses échecs mais surtout toutes les possibilités futures de renforcer l'Organisation pour qu'elle puisse réaliser pleinement les objectifs pour lesquels elle a été créée.

Les Nations Unies constituent une structure qui, grâce à un dialogue et à des relations suivis, permet aux peuples et aux gouvernements de mieux se connaître mais également de partager l'expérience acquise et les efforts tentés pour affronter de la meilleure façon les problèmes complexes qui touchent de diverses façons la communauté internationale. Il est clair que cette instance mondiale de grande importance favorise un débat ouvert et que, malgré la diversité des idéologies économiques et sociales, elle peut canaliser dans un climat de compréhension et de respect une coopération au profit du genre humain.

M. Andrade Diaz (Guatemala)

Cette Organisation, en dépit de ses limitations, est synonyme d'espérances réelles de coexistence et de solidarité internationale. Cependant, nous devons reconnaître que les espoirs qu'avait fait naître cette entité multinationale ne se sont pas toujours traduits dans la pratique par des réponses tangibles au grand défi que représentent la paix et la sécurité internationales.

M. Andrade Diaz (Guatemala)

S'il est vrai que l'humanité a réussi à éviter une troisième conflagration mondiale qui aurait conduit au chaos et à la destruction totale, il convient cependant de faire remarquer que la violence continue à proiférer avec une force croissante dans de nombreux pays et dans diverses régions et continents, faisant des victimes en nombre toujours plus grand. Ces conflits n'ont malheureusement pas pu être arrêtés, malgré les constants appels de notre organisation. Cependant, les réalisations des Nations Unies sont évidentes et significatives dans d'autres domaines tels que les domaines scientifique, humanitaire, technologique, social, économique, culturel, conceptuel et pratique.

Nous devons admettre également que les Nations Unies sont composées d'Etats de natures diverses et que c'est pour cette raison qu'à de nombreuses reprises, elles ont répondu avec lenteur aux crises auxquelles elles étaient confrontées, ce qui n'a pas manqué de laisser un sentiment de frustration lorsqu'elles ont révélé leur incapacité de trouver avec la promptitude désirée les formules qui auraient permis de résoudre tel ou tel problème.

Il ne fait pas de doute que la création des Nations Unies est l'expression d'un acte de foi de la part des pays qui ont eu à souffrir du terrible fléau de la deuxième guerre mondiale et qu'elles obéissent au désir partagé par tous d'établir un système de sécurité collective et de coopération internationale de caractère universel. Les relations internationales sont actuellement extrêmement différentes de ce qu'elles étaient en 1945. Le nombre d'Etats nés à l'indépendance s'est multiplié et les Membres de l'Organisation sont maintenant au nombre de 159. Parallèlement, au long des années, on a vu naître diverses formes d'organisations, pas seulement sur le plan régional et subrégional, mais aussi des organisations de coopération à caractère multilatéral. Ainsi, dans ce contexte si complexe, cet organe international a contribué, au cours de ces 40 dernières années, à avancer sur le chemin de la paix, de la coopération, de la justice et du développement. Nous sommes certainement mieux à même aujourd'hui d'affronter les diverses réalités car, même s'il est vrai que la misère et la pauvreté règnent encore aux quatre points cardinaux, nous avons aussi été témoins de l'incroyable et constant miracle de l'avance technologique et scientifique, produit de l'esprit libre et créatif de l'être humain. Et s'il semble bien vrai que l'homme lui-même ne paraisse pas pouvoir se dépouiller, se séparer du germe de l'autodestruction, il est vrai également qu'il est capable d'atteindre les plus hautes valeurs qui le

M. Andrade Diaz (Guatemala)

grandissent et font de lui un être spécial, exceptionnel et unique. Ainsi, nous réaffirmons notre foi profonde en l'homme qui, lorsqu'il est libre et responsable, peut se surpasser et s'élever au niveau spirituel, pouvant ainsi en tirer les plus grands avantages par son développement intégral. Ce même homme, élément essentiel dans l'organisation des Etats, est le seul responsable final de la coexistence et de la solidarité entre ces mêmes Etats, auxquelles contribue, sous une forme ou sous une autre, l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes conscients qu'il existe divers facteurs qui aggravent la crise internationale, en particulier des facteurs d'ordre économique et financier, auxquels viennent s'ajouter, avec des effets dramatiques, les facteurs d'ordre social et naturel. Bien que nous comprenions que les solutions soient complexes, nous ne devons pas nous décourager, mais bien au contraire nous préparer à faire tous les sacrifices qu'exigent les circonstances.

Dans cet esprit, je me permettrai de lancer un appel pour que nous tous, Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, contribuions à poursuivre leurs buts et leurs objectifs et par dessus tout, à appliquer pleinement les principes si clairement énoncés dans la Charte signée en 1945.

Je voudrais maintenant exposer brièvement les aspects les plus saillants de la politique nationale et internationale du Guatemala.

C'est avec une intime satisfaction que je me permets d'exposer devant cette Assemblée que les promesses faites par le Gouvernement provisoire et transitoire du Guatemala, il y a deux ans, ont été remplies à la lettre, sans aucun changement. Nous pouvons aujourd'hui réaffirmer que le processus d'ouverture politique et de démocratisation au Guatemala est une réalité en marche.

La nouvelle constitution de la République a été solennellement promulguée le 31 mars dernier, après 10 mois d'intense travail de la part de l'Assemblée nationale constituante qui a été élue le 1er juillet de l'an dernier, à la suite d'élections libres et exemplaires auxquelles, sans aucune pression, ont participé les citoyens, en nombre écrasant sans précédent dans l'histoire politique du pays, ratifiant ainsi la profonde vocation démocratique de notre peuple.

Cet événement électoral, dont la pureté est hors de doute, a permis aux 18 partis politiques et comités civiques d'élire des députés représentant les différents secteurs et groupes ethniques qui font partie de la société guatémaltèque.

M. Andrade Diaz (Guatemala)

La nouvelle constitution qui entrera en vigueur le 14 janvier 1986, est adaptée aux théories les plus modernes et aux tendances du droit politique constitutionnel, et régit par un système équilibré comportant les contrôles appropriés, l'exercice du pouvoir public tout comme les questions d'administration et la gestion des affaires de l'Etat. Elle met particulièrement l'accent sur la défense de l'ordre constitutionnel et garantit la formation et le fonctionnement des organisations politiques, afin d'assurer l'exercice de la démocratie par le biais du pluralisme et de la plus ample participation possible.

La nouvelle constitution reconnaît et garantit pleinement les droits de l'homme et incorpore le texte des traités et des conventions internationaux auxquels le Guatemala est partie. Nous devons relever également certaines aspects relatifs aux droits sociaux, y compris la promotion des groupes ethniques sous toutes leurs formes, stimulant et encourageant certaines organisations et associations afin d'assurer leur développement intégral. De même, la constitution prévoit une version guatémaltèque en vue de l'institution de défenseurs des droits de l'homme par l'établissement d'une commission et grâce à la personnalité du procureur, qui a des attributions fort larges, non seulement pour promouvoir et faciliter la gestion gouvernementale dans ce domaine mais aussi pour améliorer le comportement administratif et censurer publiquement les actes qui seraient contraires aux droits constitutionnels.

L'Assemblée nationale constituante poursuit ses travaux, puisqu'elle a reçu également mandat du peuple pour proclamer la loi électorale permanente ainsi que la loi de Amparo, d'habeas corpus et la loi constitutionnelle qui, nous l'espérons, seront promulquées à la fin de cette année.

Au début de juin, le Gouvernement a annoncé l'organisation d'élections générales, qui auront lieu le 3 novembre prochain, auxquelles il a invité, comme il l'avait fait déjà l'an dernier, les observateurs des organisations internationales, de pays amis ainsi que des journalistes et des personnalités politiques et universitaires à assister à l'événement au cours duquel seront élus le président et le vice-président de la République, les députés au Congrès national ainsi que les maires et les membres de toutes les corporations municipales du pays. Au cas où aucun des candidats à la présidence de la République n'obtiendrait la majorité absolue des voix, il serait procédé à un second tour de scrutin le 8 décembre suivant entre les deux candidats qui auraient obtenu le plus grand nombre de voix.

M. Andrade Diaz (Guatemala)

A la fin du délai prévu pour l'inscription des candidats, seront définies les options qui s'offrent au peuple du Guatemala en un vaste éventail idéologique. Pour la première fois dans l'histoire politique du Guatemala, il y a huit candidats à la présidence, qui tous sont civils.

Le Gouvernement du Guatemala maintient une neutralité absolue dans ce processus électoral et a accordé toutes les facilités pour que les partis politiques puissent mener leur campagne dans un climat propice et sans la moindre sorte de limitation.

Tout ceci laisse espérer qu'en novembre prochain, les votants seront en plus grand nombre encore qu'en juillet de l'an dernier, lorsque 73 p. 100 des citoyens inscrits se sont rendus aux urnes.

Il incombe au Tribunal suprême électoral, qui est indépendant des autres organes de l'Etat, d'organiser et de coordonner tout le système électoral, la réception et le compte des voix et l'adjudication des charges, conformément aux résultats obtenus.

Tout ce qui précède résume la situation politique qui règne au Guatemala et les mesures décisives que nous avons prises en vue du retour aux institutions démocratiques. Notre gouvernement désire saisir cette occasion pour exprimer sa profonde reconnaissance aux pays amis qui n'ont pas cessé de nous manifester non seulement leur intérêt mais leur solidarité et leur appui dans le processus dans lequel nous nous étions engagés.

Le peuple du Guatemala souhaite exercer son droit légitime à choisir librement ses futurs gouvernements dans la paix et la tranquillité, sans ingérence extérieure. Ce peuple souhaite donc que soit respecté son droit à l'autodétermination et c'est pourquoi il rejette et dénonce avec toute l'énergie possible toute tentative de la part de secteurs absolument minoritaires dont la tendance totalitaire est bien connue, qui, appuyés et encouragés par l'extérieur, prétendraient faire obstacle à la consultation populaire en ayant recours à la déstabilisation, par la violence, l'intimidation et le terrorisme. Nous n'avons pas le moindre doute sur le fait que ces actions sont rejetées par l'immense majorité des Guatémaltèques qui, comme leurs autres frères latino-américains, sont décidés à consolider l'institution démocratique sur le continent.\*

---

\* M. Makeka (Lesotho), vice-président, assume la présidence.

M. Andrade Diaz (Guatemala)

Entre 1980 et 1982, au Guatemala, la violence subversive s'est accrue, qui a obligé des milliers de Guatémaltèques à abandonner leurs communautés d'origine et à se rendre dans des lieux plus sûrs. Beaucoup ont décidé de traverser la frontière mexicaine où ils se sont installés dans des campements distincts. La première préoccupation du gouvernement actuel a été de résoudre ce problème globalement et définitivement. C'est dans ce sens qu'il a eu des conversations avec le Gouvernement du Mexique et des contacts avec la Croix-Rouge mexicaine, avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge en coordination avec la Croix-Rouge guatémaltèque, afin d'appliquer les procédures convenues propres à faciliter le retour de nos compatriotes au Guatemala, de façon volontaire et ordonnée, non seulement en leur accordant la nécessaire protection qu'ils requièrent, mais également en assurant des conditions telles qu'ils puissent retrouver leurs activités habituelles, de préférence dans leurs communautés d'origine, et s'intégrer dans les activités productives pour participer de façon constructive au développement du pays.

Je suis heureux de faire savoir que des milliers de réfugiés sont retournés par leurs propres moyens et volontairement vers le Guatemala ces dernières années. Néanmoins, selon les chiffres fournis par le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et par les autorités du Gouvernement mexicain, quelque 46 000 réfugiés se trouvent encore chez notre voisin, en majorité des femmes et des enfants.

La pacification de ce qu'on appelait auparavant les "zones de conflit" permet aujourd'hui de fournir aux Guatémaltèques déplacés les infrastructures et les services indispensables à leur bien-être personnel, notamment une aide alimentaire, le logement, la santé, la formation à des tâches productives, surtout de caractère agricole. C'est d'ailleurs pourquoi nous espérons que, dans un proche avenir, il leur sera possible de revenir définitivement pour pouvoir exercer leur droit légitime de vivre en paix dans la patrie qui les a vus naître.

Le respect plein et entier des droits de l'homme doit être l'un des soucis majeurs des gouvernements car il est fondamental pour assurer le bien-être et la sécurité des peuples. Aussi est-il essentiel de créer un climat propice et de prendre les mesures nécessaires pour protéger et garantir l'exercice de ces droits, individuellement et socialement, tels qu'ils sont reconnus par la communauté internationale. Mon pays, hélas, dans un passé encore récent, a été victime d'une

M. Andrade Diaz (Guatemala)

forme ou une autre de violence et de terrorisme fomentés de l'extérieur, avec des effets négatifs sur les droits de l'homme. Mais malgré toutes les difficultés et l'adversité, le Guatemala a connu une amélioration substantielle dans ce domaine et le niveau de la violence a diminué notablement et sensiblement.

Le Guatemala poursuit sa politique de portes ouvertes et de coopération internationale avec toutes les organisations humanitaires gouvernementales et non gouvernementales qui se soucient de la promotion des droits de l'homme et leur a offert par conséquent toutes les facilités nécessaires pour que leurs représentants puissent visiter le pays et se rendre compte directement et personnellement de notre réalité. Je mentionnerai plus particulièrement les visites du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, le vicomte Colville of Culross, qui a bénéficié de toute la coopération possible et a pu rencontrer des dirigeants et représentants de tous les secteurs sociaux, notamment des politiciens, des syndicalistes, des personnalités religieuses, des autorités gouvernementales et académiques. De même, il a pu parcourir sans restriction aucune le territoire national pour évaluer et apprécier de près la véritable situation dans ce domaine. Nous avons également reçu la visite de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et de nombreuses délégations d'entités privées qui, comme n'importe quel citoyen guatémaltèque, ont bénéficié d'une liberté d'action et de mouvement absolue pour s'acquitter de leurs mandats. Nous sommes les premiers désireux de faire connaître largement la réalité du Guatemala et de faire cesser ainsi la campagne systématique de groupes politiques dogmatiques qui veulent présenter de notre pays une image négative.

Aussi, dans un geste de bonne volonté, le Guatemala a-t-il accepté le renouvellement du mandat du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies qui, depuis trois ans, étudie la réalité de notre pays. Nous voulons que l'on se rende compte de l'attitude positive de notre gouvernement et je pense que l'occasion est bonne de demander à la communauté internationale toute sa collaboration pour faire en sorte que lorsque le nouveau gouvernement sera installé en janvier prochain, il ne sera pas nécessaire de renouveler le mandat du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies pour le Guatemala.

M. Andrade Diaz (Guatemala)

Nous saissons également cette occasion pour lancer un appel à l'Organisation mondiale afin qu'elle dépolitise le débat sur les droits de l'homme et cesse de traiter ces questions de façon partielle. Il est inacceptable que l'on utilise pour les Etats des critères différents et qu'on les soumette à des paramètres distincts en matière de droits de l'homme. Il est absurde de censurer certains petits pays tandis que, d'un autre côté, on ignore les violations flagrantes des droits de l'homme dans d'autres pays qui se trouvent sous la protection d'alliances militaires ou économiques avec des nations puissantes.

Ceux-là, on ne les mentionne même pas dans cette instance, et on les critique encore moins.

Le Gouvernement du Guatemala, que préside le général Oscar Humberto Mejía, a maintenu invariablement une politique de respect des principes et normes du droit international et des buts et principes de la Charte des Nations Unies, spécialement celui de l'égalité souveraine des Etats, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale, de l'autodétermination des peuples, de la non-ingérence, du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de la promotion et du respect des droits de l'homme et du renforcement de la coopération entre les nations.

Conformément à ces postulats, nous avons imposé à notre politique internationale une dynamique propre, pour agir constamment avec équanimité et pondération, toujours solidaires des causes justes. La région centraméricaine continue de subir une crise profonde qui l'affecte dans tous les domaines et qui est liée à des facteurs à la fois intérieurs et extérieurs. Jamais dans notre histoire tant d'éléments adverses ne se sont conjugués. De graves problèmes politiques, économiques et sociaux qui se traduisent en tensions et affrontements affectent tous les pays centraméricains. La paix et la sécurité sont sérieusement menacées par l'aggravation de conflits internes qui créent des tensions entre les pays, avec le danger d'un affrontement généralisé aux conséquences imprévisibles. Il peut paraître ironique que l'Amérique centrale, notre grande patrie, unie étroitement dans l'histoire et dotée d'un destin commun qui paraissait prometteur avec les systèmes d'intégration qui, pendant le dernier quart du siècle, ont fonctionné de manière exemplaire, engendrant développement et confiance, se soit enveloppée ces dernières années dans un climat d'incertitude où s'allient l'incompréhension et la méfiance.

M. Andrade Diaz (Guatemala)

Malgré tout, il y a l'espoir de l'entente et de la réconciliation. En effet, le dialogue et la communication se maintiennent et, dans un nouvel élan, le Groupe de Contadora continue de prêter sa précieuse médiation. Ce projet de paix authentiquement latino-américain, qui peut compter sur l'appui décidé de la communauté internationale, a permis aux Centraméricains d'entretenir la négociation par laquelle on cherche des formules propres à relâcher les tensions en vue d'une paix durable dans la région. Le Guatemala a une foi profonde dans le Groupe de Contadora qui, objectivement conscient des dimensions que pourrait prendre la crise centraméricaine, a proposé des formules fondées sur les normes et principes du droit international, tenant compte des conditions particulières qui règnent dans la région. Il convient de souligner que l'une des plus grandes réalisations de ce processus de négociations, c'est qu'il a toujours existé un dialogue franc et sincère et qu'il y a toujours eu consensus parmi les gouvernements centraméricains pour approuver le document des objectifs dont les 21 points reprennent parfaitement les principes et les engagements propres à assurer la paix en Amérique centrale.

M. Andrade Diaz (Guatemala)

On nous a présenté récemment pour examen une version révisée de l'acte pour la paix et la coopération en Amérique centrale afin qu'elle soit étudiée et discutée par les délégués plénipotentiaires, dans un délai de 45 jours. Ce document qui a été amélioré grâce aux contributions des gouvernements de l'Amérique centrale est, selon nous, un document qui peut être élevé au statut d'instrument juridique ayant un caractère obligatoire. Les pays d'Amérique centrale et le Groupe de Contadora peuvent être assurés que le Guatemala maintiendra son aptitude constructive et qu'il continuera d'apporter son concours pour que cet acte puisse entrer en vigueur le plus tôt possible.

Le Guatemala se félicite vivement de la création du mécanisme d'appui politique au Groupe de Contadora, composé de l'Argentine, du Brésil, du Pérou et de l'Uruguay dont les ministres des relations extérieures respectifs, qui se sont rendus à la réunion, tenue à Cartagena de Indias, les 24 et 25 août de cette année, sur l'invitation du Président de la Colombie, M. Belisario Betancur, ont tracé les tâches importantes qu'ils mèneront à bien en vue de contribuer à la recherche de solutions de fond et durables aux problèmes qui se posent en Amérique centrale.

La contribution des pays qui forment le mécanisme d'appui revêt une importance considérable pour le processus de paix que favorise le Groupe de Contadora, car elle introduit dans les négociations un nouveau facteur dynamique d'une grande valeur, la crédibilité et le respect, et signifie que l'Amérique latine soutient les efforts destinés à instaurer et à consolider la paix, la démocratie et le développement économique et social de l'Amérique centrale.

Enfin, le Guatemala tient à exprimer sa reconnaissance au Groupe de Contadora pour l'effort admirable qu'il réalise depuis près de trois ans en faveur de l'Amérique centrale.

La vocation d'intégration du Guatemala en Amérique latine est bien connue. C'est là une politique traditionnelle de mon pays dans la région, car nous restons convaincus que les peuples frères qui partagent un même destin historique ne peuvent vivre séparés. Nous possédons beaucoup en commun et nous avons beaucoup accompli ensemble. En dépit de la crise politique, le schéma d'intégration en Amérique centrale est toujours en vigueur. Nous sommes convaincus que ce processus constitue, même dans le contexte des problèmes structurels et conjoncturels que connaît la région, une stratégie appropriée au développement commun des pays.

M. Andrade Diaz (Guatemala)

d'Amérique centrale dans le cadre du respect mutuel et de la reconnaissance des caractéristiques propres à chacun de ses membres. En d'autres termes, nous acceptons et nous reconnaissons l'unité dans la diversité.

Les institutions régionales fonctionnent normalement, les ministres des cinq pays des diverses régions se réunissent fréquemment pour examiner et résoudre les problèmes d'intérêt commun et récemment, à la suite de négociations ardues, nous avons signé l'accord relatif au tarif douanier commun à l'Amérique centrale, qui constitue un instrument de développement très important dans le cadre de la politique d'intégration régionale.

Je tiens à indiquer qu'étant donné la crise profonde que traverse la région d'Amérique centrale, la coordination et l'harmonisation des actions des cinq pays d'Amérique centrale face au reste du monde revêtent une importance capitale.

La réunion historique que nous avons tenue il y a un an à San José de Costa Rica avec les ministres des relations extérieures des communautés d'Europe, d'Espagne, du Portugal et du Groupe de Contadora, a contribué de façon notable à cet effort et a dégagé une nouvelle perspective pour nos peuples. Nous espérons que la prochaine réunion, qui se tiendra à Luxembourg au mois de novembre, ne sera pas seulement un pas de plus dans cette rencontre historique avec les pays membres des Communautés européennes mais sera également l'occasion pour ses participants de réaffirmer leur vocation d'intégration et leur volonté politique de concrétiser les principes et les motivations qui inspirent la déclaration conjointe de San José.

Comme tous les pays en développement, le Guatemala souffre également des répercussions de la crise économique internationale actuelle dont ont longuement parlé les diverses personnalités et délégations qui ont pris la parole devant cette Assemblée générale. Il est indubitable que pour surmonter cette crise, qui se prolonge, il serait indispensable de renforcer encore davantage la coopération multilatérale, notamment dans tous les domaines qui sont liés entre eux, comme les finances, la dette et le commerce. Seule une volonté politique des pays développés de participer à cet effort multilatéral pourrait contribuer à surmonter cette crise qui provoque tant de difficultés et qui affecte le bien-être de nos peuples.

Pour le Guatemala, la crise est d'une gravité extrême. La dette extérieure, la chute des prix de nos produits d'exportation, la diminution des investissements, la fuite des capitaux, l'érosion progressive de la valeur extérieure de notre monnaie, le taux négatif de croissance et le chômage créent des tensions politiques et sociales qui menacent le processus d'ouverture démocratique en cours et mettent en danger la stabilité et l'avenir de mon pays.

M. Andrade Diaz (Guatemala)

C'est pourquoi le Guatemala, outre qu'il déploie des efforts sur le plan interne, suit avec attention les initiatives multilatérales qui sont menées à bien et y participe pour trouver des solutions viables à ces problèmes. C'est pourquoi nous appuyons le Consensus de Carthagène dans sa décision de tenir une réunion multilatérale avec les pays industrialisés, en vue d'éliminer, dans la mesure du possible, les facteurs qui sont à l'origine de la crise monétaire, financière et commerciale qui nous affecte.

L'Amérique latine est confrontée à une crise complexe dans un monde où règne la confusion. Pour affronter cette crise, on ne peut sous-estimer l'importance du problème de la dette extérieure et c'est pourquoi il est indispensable de mener une négociation honnête entre débiteurs et créanciers, qui tiendrait compte de tous les aspects. A cet égard, l'Amérique latine exige un dialogue politique car elle estime qu'il n'est pas juste de sacrifier le développement de ces populations pour faire face, dans des conditions draconiennes, au service et au paiement de la dette. Nous espérons que les pays industrialisés auront une attitude compréhensive et réaliste, car une Amérique latine qui a des problèmes économiques qui échappent à tout contrôle est un problème politique pour tous. Nous réaffirmons donc notre préoccupation face à cette grave situation qui est également celle de la communauté internationale.

Je voudrais parler maintenant de la question de Belize qui n'est pas encore réglée. Le Guatemala a poursuivi, en toute bonne foi, des entretiens informels et exploratoires avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auxquels participent des représentants de Belize, afin de trouver une solution juste et honorable qui garantisse de façon satisfaisante les droits et les intérêts légitimes des parties concernées. Le Guatemala réitère une fois encore sa ferme volonté de poursuivre ses négociations dans un esprit ouvert et constructif afin de trouver des points de convergence qui permettent d'établir les bases d'un règlement définitif. Nous sommes convaincus qu'il faut maintenir un dialogue sincère pour favoriser la compréhension et l'entente entre les parties. Nous espérons que notre attitude positive et réaliste trouvera un écho chez l'autre partie et que celle-ci manifestera sans équivoque la volonté politique nécessaire à cet effet.

Cependant, le Gouvernement guatémaltèque tient à souligner une fois encore qu'il maintiendra ses droits sur le territoire de Belize tant que le différend ne sera pas réglé et, en conséquence, il ne reconnaît pas l'indépendance de Belize ni

M. Andrade Diaz (Guatemala)

l'Etat de Belize ni ses prétendues frontières terrestres et maritimes. Nous réaffirmons de même notre objectif de favoriser et de renforcer les relations économiques, sociales et culturelles avec le peuple de Belize afin d'encourager une meilleure compréhension et une meilleure coopération qui seraient bénéfiques pour les deux parties.

En ce qui concerne la question des îles Malvinas, nous nous alignons sur la position de l'Amérique latine. Nous constatons que les pourparlers entre le Royaume-Uni et la République argentine n'ont abouti à aucun résultat définitif quant au différend entre les deux pays. Nous lançons un nouvel appel pour que le dialogue soit renoué et pour que soient respectés les principes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, et la résolution 502 (1982) du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne la situation au Kampuchea, nous réaffirmons qu'il incombe exclusivement à son peuple d'exercer librement son droit à l'autodétermination et c'est pourquoi nous préconisons le retrait inconditionnel de toutes les forces étrangères, afin de garantir son indépendance, son intégrité territoriale et l'exercice de sa souveraineté.

Le Gouvernement guatémaltèque se félicite de la reprise récente des entretiens entre la Croix-Rouge de la Corée du Sud et de la Corée du Nord, des entretiens économiques qui cherchent à développer la coopération bilatérale et des échanges culturels, artistiques et autres. Ces événements et d'autres favorisent le dialogue pour la réunification éventuelle de la Corée, qui devrait être appuyée de façon résolue par la communauté internationale.

Mon gouvernement estime qu'aussi bien la Corée du Sud que la Corée du Nord devraient pouvoir, si elles le souhaitent, devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies, afin qu'elles puissent participer à des efforts de maintien de la paix et de la sécurité internationales et au renforcement de la coopération internationale.

M. Andrade Diaz (Guatemala)

La guerre que se livrent encore l'Iran et l'Iraq préoccupe profondément la communauté internationale. La prolongation et l'intensification de ce conflit douloureux mettent gravement en péril la paix et la stabilité dans la région. Par conséquent, nous demandons instamment aux parties intéressées de cesser les hostilités et de trouver une solution satisfaisante au conflit.

Le Guatemala déplore les pertes de tant de vies humaines et les énormes dommages matériels causés par cette guerre.

En ce qui concerne le conflit du Moyen-Orient, le Guatemala tient à exprimer sa solidarité avec le peuple du Liban qui souffre des conséquences douloureuses de la violence et de l'affrontement fratricide. Nous estimons que, pour rétablir un climat de concorde et de paix qui permette à son peuple de décider de son propre destin, il est indispensable que toutes les forces étrangères se retirent immédiatement du territoire occupé.

De même, nous réaffirmons que la paix dans la région doit être fondée sur le respect mutuel et c'est pourquoi le Guatemala soutient qu'il est indispensable de reconnaître l'existence et de respecter l'indépendance de l'Etat d'Israël tout en reconnaissant l'aspiration légitime du peuple palestinien à sa libre détermination et au droit de s'établir sur son propre territoire.

Tant l'Assemblée générale que le Conseil de sécurité ont consacré plus de 20 ans à la recherche d'une solution du problème de Namibie et diverses résolutions ont été adoptées par lesquelles l'on demande l'indépendance de ce territoire.

Le Guatemala considère qu'il s'est écoulé suffisamment de temps et que l'on a étudié toutes les possibilités d'une transition ordonnée et pacifique de la Namibie vers l'indépendance dans le cadre d'un territoire uni et intégré, et il estime que la résolution 435 (1978) représente la seule base acceptable d'une solution pacifique et définitive de la question de Namibie.

Le Guatemala condamne catégoriquement la politique raciste d'apartheid pratiquée par le Gouvernement sud-africain qui porte atteinte à la dignité humaine et aux droits fondamentaux de l'homme. Nous estimons que la situation qui règne dans la corne de l'Afrique est intolérable et que la communauté internationale ne doit pas permettre que cette pratique se poursuive. Nous sommes solidaires de ceux qui souffrent des conséquences de ce système odieux.

M. Andrade Diaz (Guatemala)

Nous espérons que les efforts des Nations Unies seront des plus fructueux dans l'exécution du programme d'action pour la seconde Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

Mon pays est partie au Traité de Tlatelolco, lequel interdit l'introduction et l'utilisation des armes nucléaires en Amérique latine. C'est pourquoi nous appuyons les initiatives prises en vue de déclarer toute région du monde zone exempte d'armes nucléaires et comprenons l'appréhension des pays qui ont dénoncé les essais nucléaires qui pourraient gravement les affecter vu les lieux où ils se produisent.

Le Guatemala lance un appel aux puissances nucléaires pour qu'elles se confinent à l'examen de la technologie nucléaire et en tirent parti à des fins pacifiques au profit de l'humanité et qu'elles cessent de fabriquer, de stocker et d'utiliser tous types d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive.

Les entretiens sur le désarmement entre les deux superpuissances sont évidemment cruciaux et tous les peuples épris de paix espèrent qu'ils aboutiront à des résultats concrets et durables.

Nous estimons de même qu'il est absurde et erroné d'investir des sommes fabuleuses pour les armements alors qu'il y a des millions d'êtres humains qui souffrent de la faim et de la misère. C'est sous cet aspect que se présente la réalité dramatique d'un monde dans lequel certains pays croient qu'on peut assurer la paix grâce à un équilibre des forces ou de la terreur nucléaire. Tout comme les autres pays en développement, nous ne pouvons que nous prononcer de façon résolue contre ces politiques et exiger que ces énormes moyens économiques soient consacrés à des programmes d'assistance et d'appui aux projets de développement, ce qui serait conforme à la justice internationale.

Je voudrais également exprimer la profonde préoccupation de mon gouvernement devant la recrudescence du terrorisme, qui est devenu maintenant une pratique internationale. Je tiens à dire que nous condamnons vigoureusement et rejetons ces actes de cruauté totalement inhumains et absolument injustifiables. Aucun gouvernement, aucune organisation, aucune association, aucune entité ni aucun individu ne peut moralement invoquer quelque prétexte que ce soit pour justifier de tels actes. Au cours de l'année écoulée, nous avons vu avec horreur se répéter

M. Andrade Diaz (Guatemala)

des actes qui ont affecté plusieurs pays et que la communauté internationale a dénoncés. La région d'Amérique centrale, malheureusement, n'est pas à l'abri de ces actes irrationnels, et un pays frère, El Salvador, qui en a souffert, mérite notre solidarité particulière à la suite de l'enlèvement de la fille du président Duarte par un groupe terroriste.

Nous réaffirmons à nouveau devant cette Assemblée générale que nous sommes profondément préoccupés du fait que la question de l'Afghanistan n'a pas encore été réglée. Nous estimons que la présence de forces d'occupation étrangères dans ce pays viole les principes les plus élémentaires de la Charte des Nations Unies et du droit international et met en danger la paix et la sécurité de la région. La solution du conflit en Afghanistan exige le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et du statut de l'Afghanistan en tant que pays non aligné. Nous appuyons les résolutions 37/37, 38/29 et 39/13 de l'Assemblée générale par lesquelles on réaffirme que le peuple afghan a le droit de décider de sa propre forme de gouvernement et de choisir son système économique, politique et social sans inégalité, subversion, coercition ni contrainte de l'extérieur sous quelque forme que ce soit, les parties intéressées devant œuvrer de concert avec les Nations Unies pour aboutir à une solution politique conforme à la volonté du peuple afghan, et demande le retrait immédiat et inconditionnel de toutes les troupes étrangères du territoire de ce pays.

Le Guatemala a appuyé la décision de déclarer l'année 1985 Année internationale de la jeunesse : participation, développement et paix, car il reconnaît combien il est important d'attirer l'attention mondiale sur les besoins des jeunes du monde entier, étant donné le rôle vital qu'ils sont appelés à jouer dans la recherche d'un monde plus juste, plus équitable et plus pacifique. Nous estimons que les principes et postulats qui inspirent la Charte des Nations Unies constituent un guide et un stimulant capables d'aider la jeunesse à prendre conscience de sa responsabilité et du rôle qui lui incombera dans le monde de demain.

De même, le Guatemala appuie la récente résolution du Conseil d'administration du FISE qui définit la possibilité de parvenir à l'objectif de l'immunisation universelle des enfants d'ici à 1990, grâce à une action accélérée conformément à l'objectif déjà fixé par l'Assemblée mondiale de la santé.

M. Andrade Diaz (Guatemala)

D'autre part, nous ne pouvons ignorer le problème terrible que posent les stupéfiants qui, à différents degrés, affecte pratiquement tous les pays du monde. Le trafic de stupéfiants, qui s'est accru ces dernières années, constitue une menace grave que la communauté internationale doit affronter avec courage et détermination.

Il ne fait aucun doute que ce fléau terrible qui affecte surtout la jeunesse doit être contrôlé par les efforts concertés des pays où l'on produit, distribue et consomme ces drogues. C'est une tâche commune qui exige une volonté commune. Il incombe précisément aux pays développés, où la consommation de stupéfiants est très répandue, d'apporter tout l'appui et l'assistance aux pays qui mettent sérieusement en oeuvre des programmes d'élimination et de substitution des cultures afin que ceux qui dépendent de ces activités agricoles puissent trouver un autre moyen de subsistance nécessaire à leur développement.

En terminant, j'invite tous les représentants à revoir avec sérénité et lucidité les grandes leçons de l'histoire de l'humanité pour tirer profit des expériences et évaluer les événements à la lumière des circonstances, en déterminant ainsi les réussites et les erreurs. L'Organisation des Nations Unies, à l'issue de quatre décennies, achève une étape et continue son long périple dans la recherche de la paix, de la justice et du développement. C'est avec la plus grande objectivité que nous devons évaluer les possibilités qui permettent l'utilisation optimale des moyens et instruments dont nous disposons et tracer l'avenir grâce à un effort concerté, en s'attachant à renforcer et à améliorer notre Organisation.

La société et l'homme en tant que son élément fondamental sont en évolution constante, évolution qui obéit à la dynamique inhérente à sa propre énergie; c'est pourquoi nous devons avoir confiance pour relever avec talent les nouveaux défis qui se présentent à la communauté internationale.

M. BARROW (Barbade) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation souhaite s'associer aux félicitations qui ont été adressées à M. de Piniés à l'occasion de son élection à la présidence de la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Ma délégation pense qu'il est tout à fait judicieux, étant donné les nombreux services qu'il a rendus à la communauté internationale, qu'il ait été choisi comme président de l'Assemblée générale à un moment décisif de l'histoire de l'Organisation. Nous sommes heureux de travailler sous sa direction et l'assurons de notre plein appui.

Le Gouvernement de la Barbade souhaite également saisir cette occasion pour féliciter son prédécesseur, S. Exc. M. Paul Lusaka, de la République de Zambie, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la trente-neuvième session. Nos félicitations sont empreintes de fierté du fait des relations privilégiées qui existent entre lui et le peuple de la Barbade.

Toutes nos pensées se tournent vers le drame mexicain. Les travaux de l'Assemblée avaient à peine commencé lorsque le peuple mexicain a connu cette grande tragédie qui a provoqué de lourdes pertes humaines et matérielles. Le Gouvernement et le peuple de la Barbade expriment leur profonde sympathie au Gouvernement et au peuple du Mexique.

Il y a 40 ans, cinq grands Etats du monde meurtris et éprouvés par la sauvagerie collective de la seconde guerre mondiale ont, en s'accrochant au dernier espoir, créé l'Organisation que nous honorons tout particulièrement cette année. La Charte qu'ils ont rédigée demande l'instauration d'un nouvel ordre mondial, noble dans sa conception et édifiant dans sa portée pour "préserver les générations futures du fléau de la guerre".

Nous sommes nombreux ici à faire partie des premières générations futures auxquelles a été faite cette promesse. Notre jugement pourrait bien être influencé par le fait que le temps semble s'être arrêté, car aujourd'hui, malgré la promesse faite en 1945, l'Organisation est presque neutralisée par les événements des 40 dernières années et que, éprouvés à notre tour, les membres de ma génération hésitent considérablement à faire des promesses à ceux qui vont leur succéder. Quarante ans après le Traité de San Francisco, le fléau de la guerre continue d'apporter souffrance et terreur dans de nombreuses régions du monde.

M. Barrow (Barbade)

Toutefois, étant donné que ceux qui sont nés à la fin de la première guerre mondiale étaient devenus des adultes au moment de la seconde guerre mondiale et que ceux qui sont nés à la fin de la seconde guerre mondiale sont devenus des adultes sans connaître l'expérience de la troisième guerre mondiale, nous pouvons raisonnablement arriver à la conclusion que l'Organisation des Nations Unies a réalisé bien plus que les critiques ne sont prêts à l'admettre.

En outre, cette génération a bénéficié de l'élimination ou du contrôle de nombreuses maladies graves en raison des efforts de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ; d'une instruction améliorée, des progrès scientifiques et des fruits de la culture grâce aux efforts de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) ; des récoltes accrues, de meilleures productions alimentaires et d'une meilleure évaluation de la nutrition à la suite des travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ; et d'une qualité de vie généralement meilleure du fait des efforts collectifs de l'Organisation et de ses institutions spécialisées.

Cependant, ce qui n'a pas été réalisé c'est la coopération entre les grandes puissances que les pères fondateurs attendaient avec tant de confiance. Nous nous demandons pourquoi.

Sous les sombres nuages de la seconde guerre mondiale, un jeune Américain, Thomas Wolfe, écrivait :

"Je pense que l'ennemi est devant nous... Je pense que nous connaissons les formes et le visage de l'ennemi... Et dans la certitude que nous saurons le reconnaître et le vaincre réside notre espoir fervent. Je crois que l'ennemi est l'égoïsme et la cupidité."

Dans la même veine, un Américain célèbre auteur de dessins animés faisait dire à l'un de ses personnages : "j'ai vu l'ennemi, c'est nous".

Dans sa déclaration d'ouverture de la présente session, le Président a évoqué la même idée, en nous rappelant que la crise des Nations Unies n'est pas à imputer à une quelconque lacune de l'Organisation, mais à l'égoïsme des Etats Membres.

Pourtant, le bilan de l'Organisation au cours de ces 40 années est impressionnant. Cet anniversaire est une excellente occasion pour réaffirmer notre attachement aux nobles buts et idéaux qui ont été à l'origine de la création de l'Organisation. La Barbade continuera d'accorder son plein appui à l'Organisation et à la considérer comme la conscience du monde.

M. Barrow (Barbade)

L'un des événements les plus frappants dans le monde depuis la fin de la seconde guerre mondiale a été l'apparition des minis Etats. Nonobstant leurs nobles précepts, les fondateurs de notre Organisation ne pouvaient pas prévoir qu'en deux décennies, ou en fait à n'importe quel moment, un pays de 200 000 habitants se trouverait à côté d'un Etat de 200 millions d'habitants et qu'il pourrait s'exprimer avec une égale souveraineté et autorité sur toutes les questions qui préoccupent vivement les membres de la communauté mondiale. Cela, assorti du fait que beaucoup d'Etats réclament maintenant leur juste part des ressources mondiales, représente le plus grand défi auquel cette organisation et la Charte sur laquelle elle se fonde sont confrontées.

Nous, qui parlons au nom de petits Etats, savons que l'idée de la souveraineté des nations comme la Barbade n'est pas encore ancrée dans les esprits de certains Membres plus grands et plus anciens de cette organisation.

Pour nous permettre de faire entendre notre voix de la même manière que ceux qui voudraient nous écraser, les Nations Unies doivent préserver la souveraineté que les petits Etats viennent d'acquérir récemment. Comme l'a dit Dag Hammarskjold dans l'intervention si perspicace qu'il a faite devant cette assemblée, le 3 octobre 1960, il y a 25 ans jour pour jour, ce sont les petits Etats qui ont besoin de la protection des Nations Unies. Il continuait en disant :

"Dans ce sens, l'Organisation est avant tout leur organisation, et je crois profondément à la sagesse avec laquelle elles sauront l'utiliser et la guider." (A/PV.883, par. 11)

La science médicale nous informe que lorsque le système humain atteint l'âge de 40 ans, il subit certaines transformations physiologiques qui entraînent parfois un comportement différent. Il semblerait que le système international soit également soumis à cette forme d'ajustement.

La dure réalité nous a appris dans les Caraïbes que la coopération multilatérale est vitale pour la survie des petits Etats. Le Gouvernement de la Barbade s'inquiète de la tendance toujours croissante de certains membres puissants de la communauté internationale à s'écartier de l'engagement au multilatéralisme sur lequel se fondent les Nations Unies. Les signes sont nombreux et inquiétants : l'hésitation de certains Etats développés à adhérer à la Convention sur le droit de la mer en dépit des énormes avantages qu'elle offre non seulement pour des petits Etats comme ceux des Caraïbes mais en fait pour l'humanité tout entière;

M. Barrow (Barbade)

la décision de certains gouvernements de se retirer de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco); l'inaptitude de la communauté internationale à remplir ses engagements à l'égard du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour ce qui est du niveau des contributions; la volonté, ou en fait la détermination de certains, de voir la disparition de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), institution qui a aidé et qui continue d'aider efficacement les pays en développement dans les domaines de la formation et de la recherche.

M. Barrow (Barbade)

Bon nombre de pays, dont le mien, sont persuadés qu'il faut que les institutions s'adaptent aux changements de notre époque pour exécuter efficacement leur mandat, et que la communauté internationale devrait procéder périodiquement à l'examen de toutes les institutions multilatérales qui sont à son service. Toutefois, si c'est une chose d'entreprendre un examen et de prononcer un diagnostic, c'en est une autre d'administrer un médicament dont l'effet a toutes les chances d'entraîner la mort.

D'autre part, il y a le dialogue Nord-Sud. Les discussions et les consultations ont jusqu'ici été décevantes. Cela est dû pour une large part à l'absence de volonté véritable et d'honnête engagement de la part de certains gouvernements en vue de trouver une approche acceptable susceptible de corriger les inégalités du système économique international actuel. Nous ne pouvons qu'espérer que les efforts déployés récemment par les nations les plus riches pour résoudre les problèmes qui se posent à eux auront pour résultat une meilleure compréhension de nos difficultés et de la nécessité d'instaurer un nouvel ordre économique international.

L'un des aspects les plus frappants du phénomène - ou symptômes si vous préférez - de ce que je pourrais appeler le nouveau malaise international est ce que l'on appelle la "graduation". Il s'agit, comme on le sait, du processus en vertu duquel les pays qui ont atteint un certain stade de développement sont priés d'assumer une part de la responsabilité de ce développement proportionnellement plus grande.

Rien ne semblerait plus raisonnable! Il n'existe aucun pays représenté à cette Organisation qui ne serait disposé, à vrai dire avec la plus grande joie, à accepter sa propre évolution vers un développement autonome.

Mais le problème est que cet "admirable principe" est maintenant appliqué de façon pure et simple selon un ensemble de formules arithmétiques artificielles et appliquées unilatéralement, plutôt à la manière du brigand Procuste, qui étirait ou coupait les membres de ses invités pour les ajuster à la longueur de son lit. Ainsi, en dépit du manque de ressources naturelles, en dépit de la fragilité de son économie, tout pays qui commet l'erreur de diriger ses affaires avec une infime prudence court le risque grave d'être "gradué".

En termes pratiques, cela signifie qu'il se verra privé de l'accès à la plupart des formes d'assistance financière concessionnelle, même si son budget global est inférieur à celui d'un grand département d'une ville métropolitaine.

M. Barrow (Barbade)

Cela dénote un manque de sensibilité à l'égard de la réalité et est indigne de la fraternité internationale.

Mais le trait le plus important peut-être de cette politique de graduation fondée sur l'application automatique d'une formule arbitraire est qu'elle sous-entend que, chaque fois qu'un Etat semble dépasser le niveau de son développement le plus bas, il devrait être puni et, de ce fait, découragé de vouloir devenir un pays donateur plutôt que bénéficiaire.

Comme l'ont clairement indiqué les nombreux orateurs qui m'ont précédé dans ce débat, la communauté internationale est confrontée à une énorme crise liée à la dette massive que les pays en développement doivent aux institutions, tant publiques que privées, de ces mêmes pays en développement. Il est de plus en plus largement admis que la nature même du problème transcende le domaine d'un simple système de pertes et profits. L'idée de défaut de paiement offense de nombreux gouvernements, y compris le mien, en dépit du rôle que le défaut de paiement a joué dans la croissance de bien des pays qui sont maintenant parmi les plus riches du monde.

Nous craignons que si les pays développés ne prêtent pas l'oreille aux supplications de leurs voisins plus pauvres, des initiatives qui n'ont pas été envisagées jusqu'ici pourraient être prises par ceux qui deviennent désespérés. Ce que d'aucuns, dans le monde en développement, pourraient avec juste raison interpréter comme des actes d'agression économique, risque d'entraîner des actes de représailles économiques et de déclencher un cycle dans les comportements qui ne peut que porter tort à tout ce qui constitue les normes acceptées de conduite internationale.

Les pays en développement souhaitent tirer tous les avantages pouvant découler du système international. Leur intérêt premier réside dans la disponibilité de voies d'accès au commerce plus ouvertes et plus sûres. Ils sont préoccupés par l'attitude de certains Etats qui s'empressent d'adopter des politiques protectionnistes qui sont contre-productives étant donné qu'elles bloquent le potentiel commercial des Etats en développement et qu'elles ont finalement pour conséquence de les rendre davantage susceptibles d'entrer à un état de dépendance dont les Etats développés déclarent vouloir les en sortir.

Le potentiel des petits pays en développement est limité. Ils n'ont pas eu la chance de disposer des abondantes ressources humaines et matérielles dont leurs voisins plus grands ont été pourvus. Ces pays, nonobstant la nature particulière de leurs problèmes, sont incapables de convaincre le monde industrialisé de la

M. Barrow (Barbade)

nécessité de la mise en place d'un régime approprié. Il est difficile et, dans certains cas peut-être, impossible pour ces pays de progresser quand on continue de ne tenir aucun compte des arguments selon lesquels une attention particulière devrait être accordée à leur cas compte tenu des circonstances très spéciales et difficiles dans lesquelles ils se trouvent.

Le quarantième anniversaire des Nations Unies coïncide également avec l'Année internationale de la jeunesse, que l'Organisation célèbre en ce moment. Il importe que l'attention de la communauté internationale soit dirigée à nouveau vers les intérêts de la jeunesse du monde, particulièrement en un temps où le trafic international et l'abus de stupéfiants menacent de détruire l'avenir de nombreux jeunes ou, pour le moins, d'empêcher leur épanouissement.

La préoccupation soulevée par la menace que font peser les stupéfiants a été exprimée en de nombreuses instances. Nombre de représentants ont déjà fait part de leur inquiétude à cet égard au cours de cette session. En fait, les résolutions 39/141 et 39/143 sont la preuve de la ferme intention de l'Assemblée générale de s'attaquer au problème de l'usage illicite des stupéfiants et d'en venir à bout.

Le secrétariat du CARICOM établit actuellement une documentation, à l'usage de tous les gouvernements régionaux, relative au trafic, au transbordement et à l'abus des stupéfiants ainsi qu'à la réadaptation, dans la perspective des pays des Caraïbes.

Le problème de l'usage illicite des stupéfiants est un problème international et ne peut être résolu que grâce à des efforts de coopération, notamment l'échange de renseignements entre tous les membres de la communauté internationale.

Un autre problème grave et qui doit retenir l'attention est le problème du terrorisme.

Les petits pays comme la Barbade ont peut-être moins à craindre des terroristes que des mercenaires car, à moins qu'ils ne soient prêts à appuyer des installations militaires d'envergure, ils sont toujours exposés au risque de déstabilisation par une bande de mercenaires efficaces et bien armés. Toutefois, aucun membre responsable de la communauté internationale ne peut manquer de considérer avec horreur les actes gratuits de terrorisme, dont des gens qui n'ont rien à voir avec les questions en jeu sont de temps à autres les innocentes victimes. Aucun encouragement ne devrait être accordé aux terroristes ou aux mercenaires, et le moment est certainement venu pour toutes les nations du monde d'agir résolument pour éliminer ces deux fléaux.

M. Barrow (Barbade)

Il y a quatre ans, mon prédécesseur, prenant la parole du haut de cette tribune, en a appelé à l'Organisation pour

"que l'on mette fin à cette farce, que l'on resserre les rangs et que l'on agisse [rapidement] pour ramener le Gouvernement sud-africain à la raison, ou pour le mettre à genoux!" (A/36/PV.11, p. 57)

Le régime raciste n'a laissé subsister aucun doute quant au fait qu'il ne reviendrait pas à la raison. Les événements survenus récemment ont montré clairement qu'il est sur le point d'être mis à genoux. Les désordres intérieurs et les pressions extérieures qui se manifestent actuellement montrent ce qu'une action concertée de la part de la communauté internationale pourrait accomplir si les amis et alliés influents du Gouvernement sud-africain accordaient leurs actions à leurs paroles.

M. Barrow (Barbade)

Les protestations publiques contre l'apartheid doivent être accompagnées d'actions concrètes si l'on veut mettre fin aux méthodes barbares et brutales utilisées pour renforcer le système détestable de l'apartheid.

Ma délégation prend note avec satisfaction des récentes mesures prises par de nombreux pays démocratiques pour montrer sans aucun doute possible qu'il est absolument inadmissible de traiter normalement avec l'Afrique du Sud. Ma délégation espère également que les apologistes mal inspirés qui se sont vantés très haut d'être décidés à lancer une campagne insensée en faveur de l'apartheid non seulement se couvriront de ridicule mais susciteront une telle indignation parmi les peuples civilisés de par le monde que cela mènera à un prompt démantèlement du système de l'apartheid.

Ma délégation espère que la lutte contre l'apartheid prendra un nouvel essor grâce à l'adoption de la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports. Nous sommes très heureux que le Comité ad hoc ait pu enfin être en mesure d'exécuter son mandat et de recommander l'adoption d'un projet de convention. Ce Comité, au sein duquel la Barbade a joué un rôle très actif, a oeuvré pendant de nombreuses années à cette entreprise importante et difficile. Grâce à de durs travaux, à de sérieuses consultations, à des négociations et à beaucoup de bonne volonté, le projet de convention qui figure dans le document A/40/36 a été établi pour aider la communauté internationale à resserrer son étau sur l'apartheid.

Nous rejetons totalement l'idée qu'un homme doit être considéré inférieur à un être humain parce qu'il a la peau noire.

En Namibie, le régime raciste de l'Afrique du Sud continue à faire fi de la volonté de la communauté internationale et à refuser au peuple de ce pays son droit à l'autodétermination.

Ma délégation considère qu'il faut d'urgence libérer la Namibie de ses oppresseurs sud-africains et espère que l'on n'encouragera plus le régime sud-africain en mêlant les droits du peuple namibien à des questions politiques qui leur sont étrangères.

Comme si cela ne suffisait pas, les pays voisins continuent d'être victimes de ce régime détestable qui perpétue ses violations de leur intégrité territoriale. Rien ne montre peut-être davantage la nécessité d'un effort de coopération de la part des puissantes nations du monde, comme cela est envisagé dans la Charte, que le fait que le régime illégal et raciste de Pretoria, avec sa puissante

M. Barrow (Barbade)

machine de guerre, ne craint aucunes représailles de la part des Etats relativement peu armés qui sont à sa portée.

La situation en Amérique centrale inquiète grandement la Barbade. Le Gouvernement de la Barbade s'est associé à ses voisins des Antilles pour affirmer son appui au processus de Contadora. Une fois de plus, il lance un appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles s'abstiennent de tout acte qui saperait cette initiative vitale, qui s'inspire du principe selon lequel les problèmes de la région doivent être réglés de façon à ramener la paix et la stabilité dans l'hémisphère. A cette fin, la coopération librement exercée des pays immédiatement intéressés est indispensable.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, le Gouvernement de la Barbade est toujours convaincu que la question de Palestine est au cœur de ce conflit et qu'une paix durable dans la région ne peut être établie si les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à une patrie, ne sont pas respectés. Nous réaffirmons notre appui à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité qui cite comme élément essentiel pour l'instauration d'une paix juste et durable, le retrait d'Israël des territoires occupés et la reconnaissance du droit de tous les Etats à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Ma délégation se félicite d'avoir participé au Plan régional d'action pour l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes ainsi qu'au Plan d'action de la Commission interaméricaine de la femme. Notre participation à la Conférence qui a marqué le mi-chemin de la Décennie des Nations Unies pour la femme à Copenhague et la Conférence qui s'est déroulée pour la fin de la Décennie à Nairobi montre encore davantage combien nous sommes attachés à la cause de l'intégration et de l'épanouissement de la femme sur les plans régional et international. Sur le plan intérieur, mon gouvernement a pris des mesures législatives pour permettre aux femmes de bénéficier des mêmes droits et priviléges que l'homme dans notre société.

Nous ne devons pas oublier que ce quarantième anniversaire coïncide avec le dixième anniversaire de la signature des accords d'Helsinki sur les droits de l'homme ni que, malgré les belles promesses d'Helsinki, la grande majorité des peuples du monde ne jouissent pas vraiment de ses droits politiques.

M. Barrow (Barbade)

La question des droits de l'homme se ramène à celle de la tolérance de l'homme et reflète ce qui bien trop souvent est la conséquence de notre refus d'accepter un compromis. Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants souffrent dans toutes les régions du monde à cause de leurs opinions religieuses, politiques, de la couleur de leur peau ou même de l'orthographe de leur nom. La torture, l'emprisonnement, les exécutions, sans les garanties judiciaires suffisantes, sévissent dans le monde.

L'aide à la communauté mondiale pour la mise en place et le maintien d'un régime universel des droits de l'homme devrait être, selon nous, un des buts fondamentaux de l'Organisation. Ce n'est pas une tâche facile. Parmi les 159 pays qui la composent, on trouve de nombreuses cultures, de nombreuses valeurs et diverses conceptions de la nature et de la finalité de l'homme, de la société et du gouvernement. Essayant de créer une osmose entre les diversités qui forment notre monde, les fondateurs de cette organisation se sont attribués, ainsi que leurs successeurs, d'effrayantes responsabilités dont on ne peut s'acquitter que grâce à un dialogue persistant et laborieux. Nous ne pouvons nous permettre de nous lasser et d'échouer. Il ne fait aucun doute qu'au cours de ces 40 dernières années le monde s'est amélioré. L'esprit de l'homme s'est élevé à des hauteurs sans précédent dans le domaine des sciences, de l'industrie, de l'agriculture et des arts. Nous avons scindé l'atome, inventé et créé l'ordinateur et le satellite. Nous pouvons sonder les profondeurs des océans et dépasser la vitesse du son. Nous avons éradiqué de nombreuses maladies mortelles qui abrégeaient et menaçaient la vie de l'homme. Les techniques de communication permettent à pratiquement chaque région du monde d'établir un contact avec une autre.

Sur le plan moral, l'excellence n'a pas toujours fait défaut. Mohandas Gandhi et Martin Luther King nous ont confirmé la qualité transcendante de l'esprit humain et sa capacité d'affronter courageusement tout ce qui menace notre bien-être.

Dans les domaines qui relèvent du matériel et du spirituel, nous avons montré que nous pouvons trouver les réponses et les solutions aux problèmes qui affligent l'humanité depuis si longtemps. Mais, en dépit de ces acquis, l'égoïsme et la convoitise continuent à empoisonner notre vie. Malgré les énormes richesses de ce monde, des millions de gens vivent dans la pauvreté et malgré l'abondance des produits alimentaires, des milliers meurent chaque jour de faim.

M. Barrow (Barbade)

Des milliards de dollars sont consacrés chaque année au perfectionnement et à l'accumulation d'armes pour des guerres insensées, alors que de petits pays croulent sous le fardeau de la dette, en même temps qu'ils s'efforcent d'assurer un minimum de dignité à leur peuple.

En dépit de réalisations remarquables et louables, nous semblons être incapables de percevoir que nous sommes les gardiens de nos frères.

M. Barrow (Barbade)

Nous savons tous qu'aussi longtemps que l'injustice existera, il n'y aura pas de paix. Aussi longtemps que la répartition des ressources dans le monde sera inégale; aussi longtemps qu'une race déshumanisera une autre; aussi longtemps que des hommes, des femmes et des enfants innocents seront sans abri et sans patrie; aussi longtemps qu'un pays en exploitera un autre; aussi longtemps que la moitié de l'humanité sera libre alors que l'autre sera enchaînée, que ce soit par la faim, par la maladie ou par la terreur des armes, il n'y aura pas de paix. Aussi longtemps que les forts et les puissants regarderont les petits et les faibles avec mépris, des tensions continueront d'exister dans cette organisation et le désordre dans le monde.

A ce sombre contexte, nous voudrions cependant opposer les paroles de notre estimé Secrétaire général, un homme qui a consacré une inlassable énergie au bien-être de notre organisation. En conclusion de son rapport, en date du 4 septembre 1985, il nous lançait l'appel suivant :

"profitons surtout de ce quarantième anniversaire de l'Organisation pour la regarder avec les yeux de ses fondateurs et voir en elle l'espoir de l'avenir, et non seulement la triste héritière des fardeaux du passé."

(Rapport du Secrétaire général 1985, p. 22)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour cette séance.

Des représentants ont demandé à prendre la parole dans l'exercice de leur droit de réponse. Je rappelle aux membres de l'Assemblée que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole au représentant de l'Iraq.

M. AL-BAYRAKDAR (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation constate la déception de tous ceux qui avaient escompté ou espéré que les déclarations du régime iranien comprendraient une démarche en vue de faire cesser l'effusion de sang et d'avancer sur le chemin de la paix.

Ce n'est un secret pour personne que les puissances malfaisantes, à la tête desquelles se trouve Israël, sont heureuses de voir le régime iranien insister sur la prolongation de la guerre, en tant que moyen de parvenir à ses objectifs politiques, connus par tous pour être anormaux. Ce régime expose notre région

M. Al-Bayrakdar (Iraq)

à l'instabilité et à l'épuisement des ressources humaines et matérielles. En outre, il facilite les politiques sionistes fondées sur l'ingérence dans les affaires intérieures de certains Etats afin d'en occuper certaines parties, mettant ainsi en danger leurs intérêts et la paix et la sécurité régionales et internationales.

Il est remarquable que l'Assemblée générale n'ait entendu aucun orateur prôner la poursuite de cette guerre déclenchée par le régime iranien, qui devrait être tenu responsable de sa poursuite depuis son début, il y cinq ans, dans une tentative de concrétiser ses objectifs expansionnistes insensés, que le régime appelle "l'exportation de la révolution". Il a été ouvertement déclaré dans les médias, depuis que ce régime a pris le pouvoir en Iran, que le Ministre des affaires étrangères du régime iranien souhaitait la poursuite de cette guerre. Le Ministre des affaires étrangères d'Israël l'a appuyé. Il a invoqué les causes de cette guerre, mais sans insister sur ses causes réelles. Peut-être s'en est-il abstenu à cause de la scandaleuse coopération sur le plan militaire entre les régimes sioniste et iranien.

Dans sa déclaration, le Ministre iranien a dit qu'il existait de nombreux accords internationaux, et il a fait appel à l'Iraq afin qu'il se conforme à ces accords. Ma délégation réaffirme une fois de plus sa volonté de rencontrer le Secrétaire général en vue de la mise en oeuvre totale des accords internationaux, y compris les accords auxquels a fait allusion le Ministre des affaires étrangères iranien, à condition que la Charte des Nations Unies figure parmi ces accords internationaux, étant donné qu'il s'agit de l'accord international le plus noble de notre monde contemporain.

Il est naturel que le régime iranien respecte également ces accords. Il n'a pas le droit de traiter le conflit de façon partielle et de choisir les accords internationaux qui lui conviennent de façon à justifier son recours à la force pour atteindre ses buts politiques. M. Velayati devrait faire quelque chose pour résoudre les contradictions que l'on trouve dans ses déclarations : d'une part, il prétend faussement que l'Iraq a eu recours à la force afin de résoudre son conflit avec l'Iran, et d'autre part il a maintenu, dans sa déclaration, sa volonté de recourir à la force pour résoudre le problème.

Ma délégation défie M. Velayati de montrer à l'Assemblée générale quelque document que ce soit qui prouverait l'attachement du régime iranien aux accords qui ont été signés et ratifiés entre les deux pays, ceci afin de donner quelque

M. Al-Bayrakdar (Iraq)

crédibilité à sa déclaration selon laquelle l'Iraq a unilatéralement abrogé l'un quelconque de ces accords. Quant à la longue déclaration faite par M. Velayati au sujet du rôle du Conseil de sécurité et des mesures qu'il peut prendre en vue de trouver des solutions aux problèmes qui lui sont soumis, nous pensons qu'il s'agit là de l'opinion des Membres de l'Assemblée générale et des autres Membres des Nations Unies qui ont chargé le Conseil de sécurité, aux termes de la Charte, d'agir en leur nom pour toutes les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales.

En conclusion, ma délégation voudrait faire part de sa profonde satisfaction de constater que ses politiques et positions sont conformes aux principes et aux dispositions d'instruments internationaux tels que la Charte, le Mouvement des non alignés et l'Organisation de la conférence islamique. Ma délégation réaffirme sa volonté de résoudre le conflit avec l'Iran de façon pacifique et sur la base de la légitimité internationale, et elle est disposée à répondre de façon constructive à tous les bons offices qui tenteraient de rétablir la paix conformément aux dispositions et aux principes des Nations Unies.

M. Al-Bayrakdar (Irag)

Ma délégation est toute prête à répondre de façon positive à toute tentative d'instauration de la paix sur la base de ces principes et objectifs.

M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Comme chacun sait, le régime iraquiens a commencé son agression contre la République islamique d'Iran à un moment où, à cause de la nature de notre révolution qui, comme toute autre révolution, avait disloqué l'armée du Shah, et où, donc, nous n'avions aucune force militaire, ni même les forces de sécurité nécessaires pour le maintien de l'ordre intérieur; nous avions créé des comités ordinaires, composés de gens non entraînés, comme moi, comme vous, Monsieur le Président, chargés des problèmes de sécurité de la société révolutionnaire. En fait, nous étions en plein chaos révolutionnaire.

Le président Haddam Hussein, pensant que la situation s'y prêtait, a déclenché sa guerre contre nous, et occupé et dévasté tant qu'il a pu. Tout le monde sait cela. Mais pourquoi a-t-il commencé cette guerre? Les responsables de son gouvernement ont souvent fait les remarques suivantes : premièrement, le représentant du parti Baath a dit, le 19 mai 1980 :

"Nous avons le droit de renverser le régime islamique iranien" - qu'ils appelaient 'le régime raciste perse de l'Iran' - "et pour cela, nous devons employer la force militaire."

Saadoun Hammadi, alors ministre des affaires étrangères de l'Iraq, a déclaré, selon le quotidien Al Kabash du 29 septembre 1980 :

"Si notre avance militaire en Iran ne suffit pas, nous allons continuer jusqu'à ce qu'ils disent 'Assez'."

En troisième lieu, je voudrais citer le Président de l'Iraq, Saddam Hussein, qui a dit, selon le journal Al Siassah du 11 novembre 1980, : "Nous allons diviser l'Iran". Voilà une déclaration très présidentielle, n'est-ce pas?

Le 22 août 1981, Tarek Aziz, qui est toujours en fonction, a dit : "Nous allons diviser l'Iran en plusieurs petits pays".

Voilà les intentions publiquement énoncées des autorités iraquiennes, quand elles ont commencé leur guerre d'agression contre nous. A notre avis, il est bien trop tard pour simplement faire marche arrière et faire une offre pacifique.

Malgré les efforts des forces impérialistes qui appuient l'Iraq, la communauté internationale et l'opinion publique mondiale savent très bien quelle est la véritable intention de l'Iraq et ne se laisseront pas duper par des gestes faits en

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

désespoir de cause. Le comportement de l'Iraq, dans sa querre d'agression contre la République islamique d'Iran, est une autre preuve des véritables intentions inhumaines des dirigeants iraquiens.

Nul ne peut ignorer que les Iraquiens utilisent les armes chimiques, attaquent les civils et violent presque toutes les normes du droit international régissant le comportement des Etats en temps de guerre.

Il est vraiment dommage que les représentants de l'Iraq se croient obligés d'insulter à l'intelligence de l'Organisation internationale en niant les faits les plus connus et les plus documentés relatifs à l'emploi des armes chimiques et aux autres actes criminels qu'ils ont commis pendant cette guerre.

Le rapport des équipes du Secrétaire général et les observations très claires de la communauté internationale fournissent des preuves irréfutables des crimes commis par les Iraquiens pendant cette guerre. Et nous ne savons pas pourquoi la communauté internationale, au lieu d'essayer de passer en jugement les criminels de guerre, insiste parfois sur quelque chose d'autre.

Le comportement du régime iraquin pendant les cinq dernières années a clairement montré au monde que ce régime ne se soucie nullement du droit international, par exemple de ses obligations internationales.

Aussi pensons-nous que nul ne devrait faire confiance à la signature des dirigeants actuels de l'Iraq. Nous sommes tout prêts à faire la paix, à faire la paix avec le peuple iraquin, non pas avec ceux qui ont violé toutes les normes du droit international et tous leurs engagements internationaux. Ils ont violé l'Accord d'Alger de 1975; ils ont violé le moratoire élaboré par le Secrétaire général des Nations Unies; ils ont violé les Protocoles de 1925 relatifs à l'emploi des armes chimiques. Ils ont violé presque tout. Pourquoi devrions-nous respecter la signature de ces gens-là?

Quand ils prétendent qu'il y a eu achat d'armes ou tout autre genre de rapport entre la République islamique d'Iran et le régime sioniste, nous répondons simplement que Shimon Peres, en Europe, a déclaré ouvertement que l'Iran ne devait pas gagner la guerre. Et pour être sûrs qu'il ne la gagnerait pas, ce qui serait certainement contre les intérêts des sionistes et impérialistes de la région, ils ont tous décidé d'appuyer le régime iraquin et de le faire tenir debout comme un mannequin uniquement pour prouver que nous ne gagnerons pas la guerre.

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

En réalité, nous l'avons déjà gagnée. Nous avons chassé toutes les forces iraquiennes de notre territoire, et si l'Organisation internationale est prête à punir l'agresseur, qu'elle le fasse, pour l'amour du ciel, sinon, c'est nous qui allons le faire. Personne n'a oublié, j'en suis sûr, que Hess a porté un message d'Hitler à Londres, des propositions de paix adressées aux alliés. On se rappelle aussi que les alliés n'ont pas accepté cette offre de paix, et, de l'avis de tout le monde, ils ont bien fait.

M. AL-BAYRAKDAR (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Le représentant de l'Iran mérite nos éloges pour son intervention : il a affirmé ce que j'avais dit, quand il s'est arrogé le droit de décider qui représente le peuple iraquiens et qui ne représente pas le peuple iraquiens. Chacun sait que l'Iran n'a rien à voir à l'affaire.

J'ajouterai une seule chose : je lance un nouveau défi à la délégation iraquienne; peut-elle présenter à l'Assemblée des documents qui donnent la preuve des déclarations faites, selon elle, par les responsables dans mon pays? Peut-elle présenter un document quelconque qui contienne le texte intégral de ses déclarations et non pas seulement des extraits? C'est ce que fait le régime iranien dans toutes les instances internationales : des citations tronquées.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran. Je lui rappelle également que conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 5 minutes pour la deuxième intervention.

M. RAJAI-E-KHORASSANI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Le Secrétaire général des Nations Unies s'est montré profondément préoccupé et en fait, dans un autre contexte, il a condamné la violation du droit humanitaire international par les dirigeants iraquiens. La violation du droit humanitaire international et la violation de toutes les obligations internationales contractées par l'Iraq vis-à-vis de la République islamique d'Iran sont bien connues. Tout le monde les connaît. Dans ces conditions, je crois que personne ne va attacher de crédit à la signature de l'Iraq. Nous sommes préparés à la paix, mais la paix avec quelqu'un dont la signature peut être vraiment respectée. C'est pourquoi nous pensons que cette offre de paix de la part de la délégation iraquienne n'est rien d'autre qu'une expression de désespoir. Par conséquent, elle ne peut et ne saurait être prise au sérieux.

La deuxième question dont les autorités iraquiennes ne tiennent aucun compte, c'est que ceux qui violent le droit international et les criminels de guerre méritent un châtiment. Je pense que quelqu'un doit leur infliger un châtiment. Nous espérons que quelqu'un au sein de l'ONU aura le courage de reconnaître qu'un châtiment devrait être infligé au président Sadaam - un châtiment bénin, pourquoi pas verbal. Je ne demande pas qu'on le condamne à une peine de prison ou à mort. Nous serions soulagés si l'on reconnaissait simplement le fait que ce sont des criminels de guerre. Cela soulagerait considérablement les victimes. Dès qu'une telle reconnaissance interviendra, je pense que le processus de solution à cette guerre en sera facilité d'autant.

La séance est levée à 18 h 25.